

CHALAIS

infos



BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 2 - JUIN 2005 / LÉGISLATURE 2005-2008

ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

lundi 13 juin 2005 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 20 décembre 2004
2. Comptes de l'exercice 2004
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Information des Chefs de Départements
4. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

mardi 14 juin 2005 à 20 h

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'assemblée primaire du 22 juin 2004
2. Nomination du réviseur qualifié (Art. 83 alinéa 2 de la Loi sur les Communes - LCo)
3. Nomination de la Commission bourgeoisiale (Art. 51 LCo)
4. Constitution d'un droit de superficie (DSDP) en faveur de M. Jean-Elie SALAMIN
5. Comptes de l'exercice 2004
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
6. Budget 2005
7. Agrégations bourgeoisiales
8. Divers

A l'issue de l'assemblée, une raclette sera servie à tous les participants.

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

2004, UNE EXCELLENTE ANNÉE...



Alain Perruchoud

Les comptes 2004 sont bouclés et nous apportent une excellente nouvelle. La marge d'autofinancement 2004 aura battu tous les records pour avoisiner 4.5 millions de francs. Compte tenu des investissements nets, la dette communale pourra encore une fois être réduite et passer en dessous de la barre des 12 millions de francs.

Mais attention, point d'euphorie, il s'agit d'un exercice exceptionnel qui ne se renouvellera pas toutes les années. En effet, l'année 2004 a été marquée par l'échéance de la concession d'exploitation de la centrale hydroélectrique de la Navizence à Chippis. Les communes ont ainsi fait valoir leur droit de retour et ont négocié, avec le partenaire ATEL, la poursuite de l'exploitation de l'aménagement. Cet objet avait été présenté à l'assemblée primaire de juin 2003. Ainsi, c'est la coquette somme de 1.2 million de francs qui est tombée dans l'escarcelle de notre commune en avril 2004. Cette recette extraordinaire dope cette année notre marge d'autofinancement. Toutefois, sans cet élément, elle aurait malgré tout été supérieure de près de 1 million à celle de l'année dernière (2003) qui était déjà un record.

Vous trouverez dans ce journal les comptes 2004 présentés de manière inhabituelle. En effet, l'Etat du Valais, en application de la nouvelle ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, a édicté, à l'attention des communes, des règles strictes pour la présentation des comptes. Cette présentation inclut des indicateurs financiers qui permettent de juger très facilement de la santé financière des communes et d'établir des comparaisons intercommunales. Je me réjouis de constater que notre commune obtient la note maximale pour trois indicateurs sur cinq.

Ces constatations sont encourageantes et nous permettent de regarder l'avenir avec sérénité. Elles prouvent, si cela était nécessaire, qu'une politique d'investissements réfléchie est, sur le long terme, génératrice de revenus. Une telle politique et une maîtrise des dépenses de fonctionnement sont les garantes d'une bonne santé financière. Dans notre commune, cette orientation a généré cette situation enviable qui nous est laissée en héritage par nos anciennes autorités que nous remercions chaleureusement. Elles nous ont montré la voie et le Conseil communal entend la poursuivre avec l'objectif de rendre notre commune encore plus attractive.

Alain Perruchoud
Président

TÉLÉPHÉRIQUE

Les actionnaires du téléphérique sont invités à participer à l'assemblée annuelle de la société qui se déroulera jeudi 16 juin à 20 h 30 à la Maison bourgeoise de Vercorin.

PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2004

Le président, M. Dany PERRUCHOU, souhaite la bienvenue aux citoyens et citoyennes présents et les remercie de leur participation. L'ordre du jour publié est accepté par l'assemblée.

Ordre du jour:

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 21 juin 2004**
2. **Budget 2005**
3. **Nomination d'un réviseur qualifié (art. 83 al. 2 LCo)**
4. **Création d'une zone agricole didactique à Zamplan-Crétilon**
5. **Sauvegarde de la place des Mayens à Vercorin**
Présentation du projet général – Propositions de réalisation
Décision sur achats / échanges / ventes de terrains
6. **Rapport des chefs de département**
7. **Divers**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 21 JUIN 2004

Aucune remarque n'est formulée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. BUDGET 2005

Les recettes du budget 2005 dépassent les 10 millions de francs.

La marge d'autofinancement atteint Fr. 2'772'619,45.

Le président passe en revue les chiffres de l'endettement communal de 1984 à 2005 et précise que le niveau actuel de l'endettement a été ramené à celui de 1994. Le surendettement et la réduction des investissements ne se sont pas réalisés, de ce fait le potentiel des finances et la marge de manœuvre demeurent importants pour l'avenir et les prochains conseils communaux.

Les investissements bruts s'élèvent à Fr. 3'490'000.--. Le bénéfice 2005 sera de l'ordre de Fr. 400'000.--, partant du principe que la notion de budget comporte un aspect aléatoire et évolutif.

La prochaine Assemblée primaire devra procéder au vote du budget tel qu'exigé par la Loi sur les Communes (LCo).

Le budget 2005 n'amène aucune question.

3. NOMINATION D'UN RÉVISEUR QUALIFIÉ (Art. 83 al. 2 LCo)

Dans le contexte des problèmes de gestion financière rencontrés par quelques communes dont notamment la Commune de Loècheles-Bains, les communes valaisannes doivent disposer d'un organe de contrôle qui donnera son appréciation sur la qualité de gestion des finances communales (Art. 84 LCo).

La fiduciaire FIVA ayant procédé jusqu'à ce jour aux contrôles des comptes, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité de nommer la fiduciaire FIVA comme réviseur qualifié.

4. CRÉATION D'UNE ZONE AGRICOLE ET DIDACTIQUE À ZAMPLAN-CRETEILLON

L'agriculture vit des changements importants et pour y faire face, il est nécessaire de développer des offres complémentaires comme la vente de produits, l'offre de logements entre autres. L'exemple d'une ferme pédagogique à Hérérence démontre qu'une telle démarche rencontre un franc succès.

Pour permettre la création d'une zone agricole et didactique à Zamplan-Crétilon, le Règlement communal des constructions doit subir des modifications, l'article 19 bis autorisera un concept d'aménagement d'une telle zone tout en définissant les contraintes.

M. Dany PERRUCHOUD présente le projet, sur une surface limitée de 20'000 m² dont une grande partie devra être échangée entre ROUVINEZ et la Commune de Chalais. Cette dernière contrôlera notamment le développement de cette zone.

De 1 à 3 bâtiments seront construits en fonction de l'évolution de la demande.

Dès les autorisations obtenues, la construction de la ferme et l'exploitation par un agriculteur pourront débuter. Naturellement, une démarche similaire pourrait être envisagée sur Vercorin.

A la demande de M. Paul-André ZUBER, M. Dany PERRUCHOUD précise que ce projet met en valeur toute la zone et qu'un développement profiterait aussi aux propriétaires de fonds voisins.

M. Johnny PETOUD demande si une démarche identique pouvait être développée sur une autre zone communale. M. Dany PERRUCHOUD n'envisage une réponse positive que dans l'hypothèse d'une très forte demande pour la région Chalais-Vercorin.

En réponse à M. Stéphane CETTOU, M. Dany PERRUCHOUD indique qu'il s'agit d'une initiative privée; le Conseil communal n'a pas l'intention d'intervenir financièrement mais souhaite mettre en place des conditions-cadre pour faciliter la création d'une ferme agrotouristique.

M. Dany PERRUCHOUD répond également à la question de M. Clément PERRUCHOUD en ce qui concerne l'alimentation en eau potable. Actuellement, la zone n'est pas desservie en eau potable mais un projet a été développé pour créer une conduite depuis Briey. Le projet d'amenée d'eau a été présenté à la Confédération, la mise en soumission est en cours et les Améliorations foncières ont donné leur accord pour les subventions.

La Bourgeoisie de Sierre serait d'accord d'investir un montant important à la conduite Briey-Zamplan avec un prolongement jusqu'en plaine, voire de remplacer la fosse septique par des égouts.

Au vote, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité l'adjonction de l'article 19bis au Règlement communal des constructions.

5. SAUVEGARDE DE LA PLACE DES MAYENS A VERCORIN

Dès 1990, la Commune a mené une politique d'acquisition des terrains au centre de Vercorin mais une grande partie de la place ainsi que les équipements se situent en partie sur des parcelles privées. De plus, depuis cet été, la Commune a remis à neuf le jardin d'enfants pour que ce lieu puisse répondre aux attentes des citoyens et touristes de Vercorin.

M. Dany PERRUCHOUD présente le projet négocié depuis 2 ans pour préserver ce lieu convivial.

La place des Mayens couvre une surface de 5005 m² dont 1500 m² sont déjà propriété de la Commune et 3543 m² de M. Arnaldo CORVASCE.

A ce stade, M. CORVASCE pourrait construire 2 voire 3 immeubles.

Pour préserver cette place, la Commune devrait procéder à l'expropriation des terrains pour une somme de Fr. 956'000.--, selon une estimation faite par M. Jean-Paul MAIN.

Pour éviter un investissement aussi important, le Conseil communal propose donc de passer par une solution d'échanges.

Cette place pourrait être affectée en zone d'intérêt public avec la création d'un parking souterrain, à caractère privatif de 30 à 40 places, dont 5 à 10 places publiques seraient conservées par la Commune. En surface, il serait prévu dans un premier temps un aménagement de loisirs et de détente et le long de la route du téléphérique, un petit immeuble pourrait être érigé par M. Corvasce qui garderait la propriété de cette parcelle.

Ce parking devrait prendre en considération également un parking public qui est envisagé à l'entrée de Vercorin pour désenclaver du même coup la zone Télécabine et la route en direction du val d'Anniviers; la commune est propriétaire d'une parcelle de 1'848 m² dans cette zone et la possibilité de développement de l'autre côté de la route rend cette variante plus attractive.

M. Gilles COSTAZ demande le nombre d'appartements que pourrait construire

Corvasce et si le RCC serait respecté en ce qui concerne les places de parc obligatoires.

L'immeuble comptera 8 à 10 appartements et devra respecter le RCC.

M. Freddy DEVANTHERY demande des précisions quant aux places de parc au nord de l'immeuble.

M. Gérard EYER demande quelles solutions ont été envisagées pour compenser les places de parc qui seront perdues durant les travaux.

M. Dany PERRUCHOUD indique que la réalisation de l'ensemble des travaux devrait se faire en commun. Le parking à l'entrée de Vercorin pourrait répondre à la perte de places de parc au centre du village.

M. Jean-Marc ZUFFEREY souhaite que l'échange et l'achat de surfaces au centre de Vercorin et le parking à l'entrée du village soient acceptés mais que le parking privé au centre de Vercorin fasse l'objet d'une autre décision.

M. Dany PERRUCHOUD répond qu'il s'agit justement de prendre une décision de principe pour que le Conseil communal puisse valider une étude globale quant à l'aménagement de la place des Mayens, du parking privé et du parking public.

M. Francis RUDAZ souhaite que la Commune soit vigilante quant à la réalisation de places de parc en bordure de la route pour ne pas accentuer la problématique des immeubles existants.

M. Pascal MAIN demande si la Commune prévoit d'acheter le terrain de la Société de développement.

Il est répondu par la négative, mais la Commune reste attentive en cas de vente à un tiers.

M. Philippe STAEHLIN demande ce qu'il se passerait si l'Assemblée primaire prenait une décision négative pour le premier objet.

M. Dany PERRUCHOUD rappelle les 2 objets soumis à l'Assemblée primaire et propose d'y ajouter le parking public à l'entrée de Vercorin tel que suggéré par M. Jean-Marc ZUFFEREY.

M. Gérard EYER mentionne qu'un parking, privé ou public, demeure une priorité pour l'avenir de Vercorin et la qualité d'accueil des hôtes y séjournant.

M. Lucien PERRUCHOUD lance un remerciement au Conseil communal et souhaite que l'assemblée se prononce massivement pour le oui.

A l'issue des questions de l'assemblée et après que les scrutateurs aient été désignés, l'Assemblée primaire accepte à l'unanimité:

- L'acquisition de la surface de 2661 m² pour la somme nette de Fr. 355'436.--, répartie comme suit:
 - Achat de 2611 m² à Fr. 270.-- le m² pour Fr. 704'970.--,
 - Vente de la densité manquante à l'immeuble projeté de Fr. 76'680.--,
 - Vente du raccard pour Fr. 20'000.--,
 - Vente des parcelles N° 2498 et 2489 pour Fr. 252'854.--
- L'affectation de la place en zone détente avec création d'un parking souterrain à caractère privé, voire partiellement public.
- La création d'un parking à l'entrée du village de Vercorin.

Les études pourront être entreprises et ces objets seront à nouveau présentées à l'assemblée primaire.

Les surfaces exactes au m² près ne pourront être définies qu'après l'étude d'aménagement global, raison pour laquelle le Conseil communal reçoit les compétences pour les modifier. Les m² mentionnés-ci-dessus ont une valeur plus ou moins indicative.

Quant au financement, en principe les liquidités de la Commune devraient permettre de payer, à l'échéance consentie par la convention entre les parties, le montant de cette transaction. A défaut, le Conseil pourra recourir à l'emprunt, pour un montant de Fr. 350'000.-

6. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENT

Mme Jocelyne ZUFFEREY, vice-présidente

La nouvelle rentrée scolaire a vu la création d'une classe supplémentaire à Chalais,

portant le nombre à 9; l'effectif total se monte ainsi à 300 élèves et 30 enseignants.

A Chalais, la réfection des salles de classe est terminée, à l'exception de la salle des maîtres.

La gestion des écoles devenant complexe, Mme Jocelyne ZUFFEREY souhaiterait la création d'un poste de responsable des centres scolaires de Chalais-Vercorin ou d'un coordinateur intercommunal, à l'image de ce qui se fait déjà sur le Haut-Plateau.

Les affaires sociales ont été suivies avec discrétion, en fonction des demandes et en collaboration avec le CMS de Sierre.

La place de jeux de Vercorin a été complètement rénovée et peut ainsi divertir enfants et parents.

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY

Mme PERRUCHOUD-MASSY Marie-Françoise adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant contribué au bon travail, tant les membres de la Commission des constructions que de la Commission de salubrité ou encore l'Administration, ainsi que MM. Gérard GIROD et PAPON.

En 2004, les constructions réalisées sur le territoire de la commune se sont élevées à 7 millions de francs, ce qui représente un montant important et un travail conséquent de suivi des dossiers.

Parallèlement à ses tâches de conseillère communale, Mme PERRUCHOUD-MASSY évoque parmi ses réalisations, notamment la réfection du Château des Comtes de Réchy qui touche à sa fin et pour lequel des pistes quant à son affectation future sont évaluées.

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY informe l'assemblée que, pour des raisons de promotion professionnelle à la Haute Ecole valaisanne, elle a décidé de cesser son activité de conseillère communale.

Elle souhaite bonne chance aux personnes qui œuvreront au sein du Conseil communal dès 2005 et adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée.

M. Cédric RUDAZ

Les objectifs au niveau de la sécurité publi-

que ont été atteints; les investissements de réfection des routes sont, eux, bien visibles.

L'hygiène nécessite un travail important car actuellement de nombreuses lacunes sont à constater dans les différents contrats.

Au niveau des réalisations, M. Cédric RUDAZ note l'offre pour l'évacuation des déchets et l'optimisation des transports dans ce domaine, l'amélioration de l'offre des déchetteries et la nomination des responsables (Chalais et Vercorin), la régularisation des dépôts de déchets végétaux ou encore la mise en place de containers PET, puis la réalisation de l'accès à la déchetterie de Chalais par une boucle.

L'amélioration des relations clients-fournisseurs devra être favorisée.

M. Cédric RUDAZ évoque quelques projets pour la législature 2005-2009, à savoir, l'adaptation des horaires des déchetteries, l'évacuation des déchets végétaux vers un centre de compostage, la mise en place de récupérateurs d'huiles usées et d'aluminium, le maintien de l'offre actuelle et l'approvisionnement en eau potable tout en structurant les réseaux communaux.

Pour conclure, M. Cédric RUDAZ adresse ses meilleurs vœux de fin d'année à l'assemblée.

M. Alain PERRUCHOUD

M. Alain PERRUCHOUD décrit les projets à sa charge dans les différents domaines dépendant de sa responsabilité.

Bourgeoisie: Forêt des Evouettes à finir

Télégestion: Projet en cours

PGEE: Lancement en 2005, aboutira à un plan des égouts

Route du Désert: Reprise de la route prévue courant 2005

Numéro des bâtiments: Lancement en janvier 2005

Nouvelles constructions: Equipement de zones prévu dès 2005

Zone sportive de Bozon: Réalisation selon calendrier

Crèche communale: Les travaux débuteront en 2005

Téléphérique: Priorité à l'accueil aux gares

Triage: Nouvelle halle de stockage

M. Alain PERRUCHOUD décrit les activités communales comme proches de celles de l'économie privée, à quelques points près et relève le plaisir avec lequel il a effectué son mandat. Il remercie ses collègues du Conseil communal et la population pour la confiance témoignée par le biais des élections communales.

Les urnes l'ayant choisi comme président de la Commune de Chalais dès le 1^{er} janvier 2005, M. Alain PERRUCHOUD fournit en premier les grandes lignes de son nouveau mandat. L'administration doit offrir une disponibilité accrue à la population, c'est pourquoi 2005 verra une réorganisation du bureau communal et la certification Valais-Excellence.

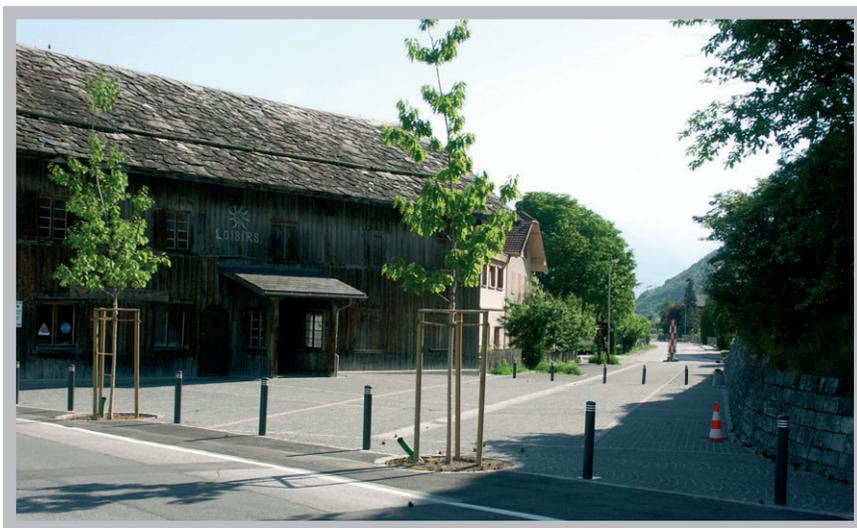
M. Alain PERRUCHOUD a pour ambition de poursuivre la politique qui a été menée jusqu'ici et précise qu'une diminution de la dette communale ne doit pas être un objectif en soi.

Au niveau du Conseil communal, le futur président souhaite favoriser la collégialité pour une plus grande efficacité.

Il conclut en adressant ses félicitations aux candidats, il remercie les candidats non-élus qui ont apporté une dynamique à cette campagne et adresse ses vœux de fin d'année à tous.

7. DIVERS

M. Dany PERRUCHOUD adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont



La première phase des travaux est terminée à la rue du Téléphérique.

œuvré à l'arrière-plan durant ses 20 années passées à la Présidence de la Commune de Chalais et notamment Mme Béatrice RUDAZ, juge de Commune.

Il remercie également ses deux collègues féminines: Mme Jocelyne ZUFFEREY, vice-présidente, pour les 3 périodes partagées au Conseil, décrivant les excellents rapports et la collaboration nécessaire à la défense des intérêts publics et Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY qu'il a pu côtoyer durant 4 ans au Conseil mais aussi au sein de Vercorin-Tourisme et au Parlement; avec qui il a nourri des débats utiles à des décisions meilleures encore nécessaires à l'évolution de la démocratie.

M. Dany PERRUCHOUD remet un bouquet de fleurs à chacune d'elles.

M. le Président remet aussi un bouquet symbolique à l'assemblée pour l'affluence et le soutien apporté durant toutes ces années.

M. Alain PERRUCHOUD prend la parole et retrace le parcours de 24 ans tout en images des réalisations de M. Dany PERRUCHOUD comme conseiller et président de la Commune.

Mme Béatrice RUDAZ, Juge, remercie à son tour les électrices et électeurs pour lui avoir donné la possibilité de vivre une expérience riche en événements et rencontres et adresse ses vœux de fin d'année à tous.

Mme Jocelyne ZUFFEREY, vice-présidente, remercie les citoyens, l'administration communale et plus particulièrement M. François ZUBER pour l'excellente collaboration. Elle remercie l'ancien Conseil et formule ses meilleurs vœux aux futurs conseillers.

Pour conclure, M. Dany PERRUCHOUD dresse les défis du nouveau Conseil communal pour 2005 et remercie les personnes présentes de leur participation non sans souhaiter un joyeux Noël à tous et inviter chacun au vin chaud servi au terme de cette Assemblée primaire.

Le président: Dany PERRUCHOUD

Le secrétaire ad hoc: Christophe FRIGGIERI

STAND DE TIR DE RÉCHY... LE VERDICT EST TOMBÉ!

En date du 7 avril 2005, le Conseil d'Etat nous faisait parvenir sa décision de fermeture du stand de tir de Réchy, pour des raisons de nuisances sonores supérieures aux normes en vigueur.

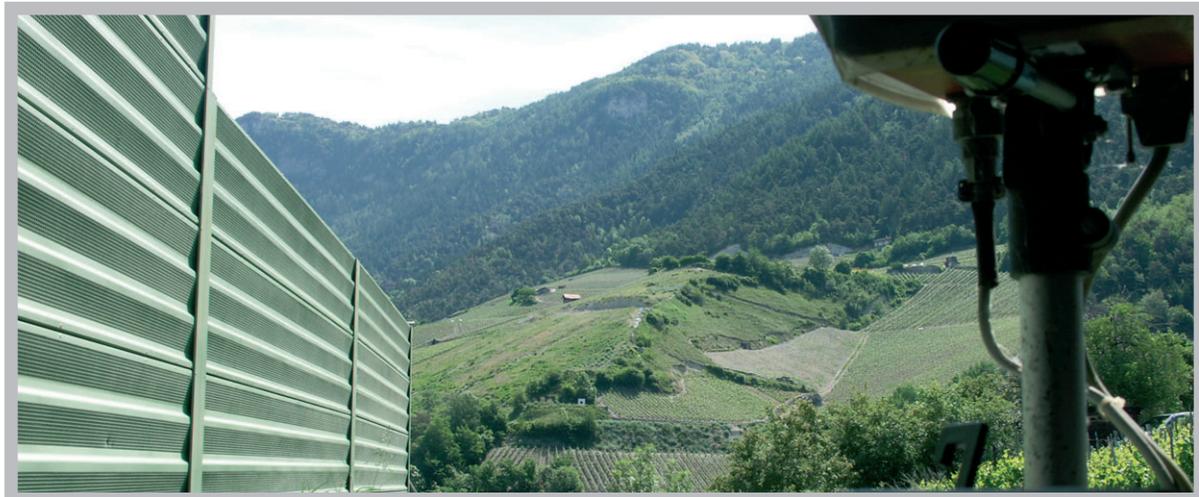
Ce dossier est sur le feu depuis de nombreuses années. Suite aux plaintes répétées des riverains du stand, la Société de tir avait entrepris des aménagements susceptibles de réduire les nuisances sonores. Ainsi, un mur anti-bruit a été érigé dans le prolongement du stand. Cette mesure devait s'avérer efficace pour le bruit engendré par le départ du coup de feu. Malheureusement, les niveaux sonores mesurés dans certaines zones du village de Réchy étaient encore bien supérieurs à ceux autorisés par les normes. Effectivement, le mur anti-bruit n'atténue pas le claquement déclenché, lorsque la vitesse de la balle dépasse le mur du son. Pour combattre ce bruit, il faudrait pouvoir suspendre une paroi de protection, au milieu de la vallée. Fort de cette constatation, le Conseil communal a introduit une demande d'allègement auprès du canton. Cette demande est aujourd'hui rejetée.

En séance du 25 mai 2005, le Conseil communal a décidé de ne pas ordonner immédiatement la fermeture du stand. Cette décision a été motivée par les arguments suivants:

- la décision de l'Etat du Valais intervient au plus mauvais moment car la saison de tir vient de débiter;
- les dates des tirs obligatoires sont arrêtées et les affiches imprimées;
- la Société de tir a commandé les cartouches et tout le matériel nécessaire aux tirs obligatoires;
- un groupe d'une dizaine de jeunes tireurs motivés s'entraînent actuellement dans le but de concourir dans cette discipline.

Par ailleurs, il a décidé de ne pas s'opposer à la décision du Conseil d'Etat et d'entreprendre immédiatement des démarches auprès des communes avoisinantes, pour trouver une solution de remplacement. Pour l'heure, les communes de Sierre et de Grône nous ont fait savoir qu'elles n'avaient aucune place de tir à nous offrir. Par contre, celle de St-Léonard, par le biais de sa société de tir, accepte d'entrer en matière. Les conditions restent à définir, étant entendu que ces dernières années des investissements de l'ordre de Fr. 400'000.- ont été effectués sur ce stand.

Le 23 mai 2005, le Conseil d'Etat nous a fixé au 11 juin 2005 le dernier délai pour prononcer la fermeture définitive du stand. Le Conseil communal respectera ce délai. Il espère simplement que ces quelques jours lui permettront de finaliser un accord avec la commune de St-Léonard.



Une vue qui appartiendra bientôt au passé.

UN NOUVELLE VIE POUR LA CABANE DE SANTA-MARIA

Suite à l'appel paru dans le dernier CHALAIS-Info de la législature précédente, deux candidats ont manifesté leur intérêt pour restaurer cette bâtisse. La Commission bourgeoise et une délégation du Conseil communal se sont penchées sur les deux dossiers et ont entendu les personnes concernées.

Le premier dossier, de très bonne qualité, a été déposé par un citoyen de la commune. Celui-ci se proposait de rénover la cabane dans le but de réaliser un projet en famille et de l'utiliser ensuite dans ce même cadre.

Le deuxième dossier, moins abouti, a été présenté par un groupe de trois jeunes de la commune. Quand bien même, ces trois jeunes désirent assumer seuls leur engagement financier, ils souhaitent mener à bien leur projet de rénovation en y faisant participer d'autres personnes, jeunes ou moins jeunes, de leur

entourage. De plus, ils n'entendent pas se réserver l'usage exclusif de cette cabane mais se proposent de la mettre à disposition ou de la louer à des groupes, pour rentabiliser leur investissement.

La Commission bourgeoise et la délégation du Conseil communal ont été sensibles au fait que l'usage de cette cabane soit étendu au plus grand nombre et à l'accueil des hôtes de la station de Vercorin. Elles ont aussi estimé important de donner la possibilité à des jeunes de relever ce défi et de réaliser ensemble un projet d'envergure.

En conséquence, le Conseil communal a décidé de confier à Nicolas Masserey, Raoul Mathieu et Mathias Fournier la tâche de rénover cette bâtisse. En compensation de l'investissement consenti, ils pourront disposer de la cabane durant 25 ans.

LA ZONE DE BOZON ENTRE DE BONNES MAINS

Les travaux de construction et d'aménagement de la zone de Bozon vont bon train. Le nouveau terrain de football se prépare à être foulé par les chaussures à crampons dès l'automne. On aperçoit de plus en plus souvent des sportifs s'affronter sur les courts de tennis. Les pêcheurs ont troqué leur canne à pêche contre des outils de jardin et de construction et s'attellent à la réfection de leur couvert. Le jardin d'enfants a déjà été inauguré par quelques impatients en culottes courtes. Le club house s'impose déjà comme futur maître des lieux. D'ici à quelques semaines la plus grande partie de la zone aura été arborisée et semée. Le vert de la chlorophylle prendra le dessus sur le gris de la terre et la poussière aura enfin disparu. Les chiens devront s'en aller chercher d'autres toilettes publiques. Il sera alors important d'assurer l'entretien régulier de toute cette verdure.

Lors de la dernière législature déjà, le Conseil communal avait décidé de sous-traiter cette tâche d'entretien de manière à éviter l'engagement d'une personne supplémentaire aux Travaux publics. Ainsi, suite à un large appel d'offres, c'est l'entreprise Jean-Claude Perruchoud Sarl qui s'est vu adjuger ce mandat pour un montant forfaitaire annuel de Fr. 45'000.-. Le contrat a été signé pour une durée de 5 ans et prévoit que toutes les machines d'entretien sont fournies par l'entreprise. Seuls les outils très spécifiques, liés à un sport particulier sont mis à disposition par la Commune.

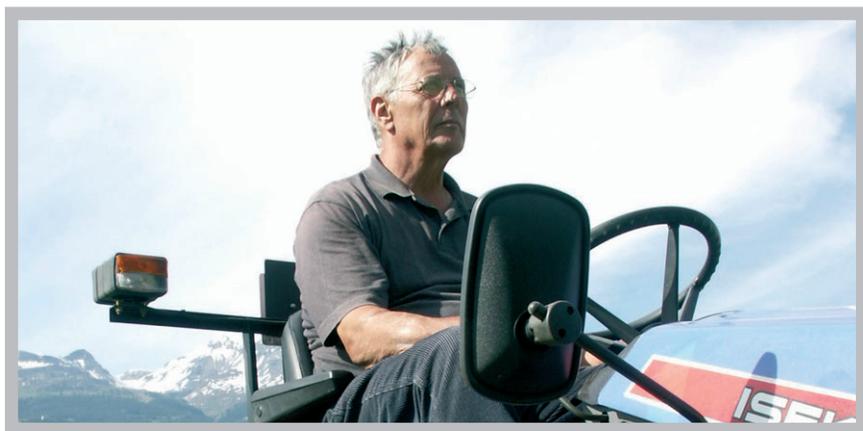
Jean-Claude Perruchoud est membre de toutes les sociétés sportives locales qui se côtoient sur cette zone. Gageons que cet atout lui permettra d'accomplir sa tâche dans des conditions encore plus favorables.

LISTE DES TRAVAUX EN COURS

Pour votre information, voici dans le désordre les dossiers ouverts qui sont suivis par le Conseil communal.

Chalais - Réchy

- Construction de la crèche/garderie
- Panneaux de bienvenue à l'entrée des villages
- Construction de la route sous le Bisse à Vercorin
- Réfection du bâtiment de la Forge
- Construction des places de parc et des garages «La Forge»
- Réfection de la rue de la Forge
- Interconnexion des réseaux d'eau Chalais-Sierre
- Interconnexion des réseaux d'eau Chalais-Chippis
- Construction et aménagement de la zone Bozon
- Signalisation sur le chemin de Vercorin
- Réseau d'irrigation
- Réfection impasse du Rhonett
- Exploitation de la gravière Pellanda
- Télégestion du réseau d'eau
- Remembrement des Harroz-supérieurs
- Remembrement des Grampraz
- Remembrement du Fuidjou et des Zittes
- Remembrement sous le home les Jasmins
- Réalisation de l'impasse des Marolli
- Signalisation sur la route Zamplan-Crétilon
- Plan général d'évacuation des eaux
- Remplacement de la chaufferie de la salle polyvalente
- Aménagement des bureaux communaux



Jean-Claude Perruchoud entretient la zone de Bozon.

- Remplacement de la chaufferie de la cure
- Recherche d'un stand de tir de remplacement
- Mise en réseau des équipements informatiques aux écoles primaires
- Réfection de la route du téléphérique
- Certification ISO
- Agrandissement du columbarium
- Déclassement des deux routes cantonales en route communale de la rue Centrale et de la rue des Chevaliers
- Classement en route cantonale de la route de la Cure
- Arrosage automatique des surfaces vertes aux alentours de l'école et de la salle polyvalente
- Désaffectation des tombes dont la concession est échue
- Divers dossiers sociaux
- Divers dossiers de constructions
- Divers dossiers concernant la salubrité

Vercorin

- Reprise par la commune du chemin privé du Désertet à Vercorin
- Renouvellement du contrat de la cabane de Sigeroula
- Contrat pour l'utilisation de la cabane de Santa-Maria
- Protection de l'accès au toit de la salle polyvalente
- Reprise de la route Lagettes Plan-Cerisiers
- Mise en état du chemin sous la décharge de Crouja
- Sécurisation du chemin Crêt-du-Midi - Ar du Tsan
- Cadastre des chemins pédestres
- Inventaire des chemins à l'intérieur du village
- Reprise de la route de Champs Fleuris
- Signalisations diverses à Vercorin
- Signalisation sur la route des Ziettes
- Sécurisation du mur de soutien de la route sous l'église
- Renforcement du bisse de décharge dans la zone des Marais
- Amélioration de la route de Chalais-Vercorin

RAPPORT DE CÉDRIC RUDAZ, VICE-PRÉSIDENT, EN CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS



Cédric Rudaz

En préambule de mon rapport de département, je tenais à vous informer que, suite à d'importantes redéfinitions de certaines places de travail, les Travaux publics sont en période de mise en place d'une organisation optimale pour permettre un service à la clientèle irréprochable. Cette organisation sera totalement opérationnelle d'ici à la fin juin 2005.

Voirie

De nombreuses questions se posent concernant l'aménagement urbain à l'intérieur de Chalais et surtout sur le fait de paver nos rues. Ce projet prévoit en fait une réfection depuis l'extrémité de la place du téléphérique pour se terminer à l'église. A l'heure actuelle, vous n'avez qu'une infime partie exécutée alors que la réflexion a été faite sur l'ensemble du secteur. Les objectifs visés dans ce projet sont clairs et précis soit: - diminuer la vitesse des chaussées roulantes - rénover les canalisations d'eau et d'égouts - séparer les eaux de surfaces - donner un essor au village en mettant la priorité sur la promenade et les places de parc. Certaines propositions nous ont été faites par des professionnels de l'urbanisme et nous ont totalement convaincus. Nous avons ainsi adopté la devise «Pour faire, faisons-le correctement une fois».

Egouts

Actuellement, le leader d'entrée des eaux usées à la Step de Granges est notre commune de par sa superficie. Afin de diminuer les coûts excessivement élevés, des travaux ont d'ores et déjà débuté dans le but de limiter nos quantités d'eau à traiter. La séparation systématique de nos eaux de surface, l'étanchéité des chambres d'égouts, ainsi que la mise en service d'un nouveau système de mesures à Pramont vont contribuer à un résultat satisfaisant qui devrait se faire ressentir d'ici l'automne 2005.

Eau

Elément vital de notre société, l'eau potable ruisselle dans des conduites qui datent et que nous nous efforçons de remplacer au fur et à mesure. Nous comptons sur un réseau excessivement vaste qui part de la prise d'eau de la Rèche jusqu'au secteur industriel vers Chippis. Nous avons donc ciblé certains secteurs de liaisons fragiles et avons planifié des changements de conduites. Ceci ne va pas résoudre la problématique de l'approvisionnement en eau mais là aussi des mesures concrètes sont en cours comme la télégestion des différents réservoirs, le développement d'un réseau principal d'irrigation, la connexion sur le réseau de Sierre (seulement en cas de besoin) et la sensibilisation de la population concernant l'arrosage.



Certaines conduites ont souffert de l'outrage du temps.

Hygiène

Ce sujet est en constante évolution et ceci malgré des coûts très élevés. Nous négocions actuellement des nouveaux contrats avec nos transporteurs locaux pour essayer d'améliorer le système de ramassage surtout en ce qui concerne sa régularité.

Pour les déchetteries, après avoir nommé de nouveaux responsables, nous avons adapté les horaires d'ouverture selon une analyse de la demande. Un aménagement facilitant la fluidité du trafic et des manutentions ont été réalisés à la déchetterie de Chalais. En sus, cette année, vous pouvez compter sur deux variétés de tri supplémentaire qui sont le PET et le bois de construction. Une solution d'assainissement des déchets végétaux et de bois a été trouvée avec l'entreprise Eco Bois à Vétroz et le transport sera assuré par une entreprise locale. Vous aurez certainement remarqué que l'accent a été mis sur l'accueil, la propreté, le rangement, le triage et nous sommes satisfaits des mesures mises en place pour réussir ce challenge.



Circulation facilitée à la déchetterie de Chalais.

Sécurité

Vous les voyez lors de manifestations sportives, culturelles ou autres, notre corps de sapeurs pompiers est très dynamique et au parfait service de la société.

Pour tout ce qui a trait au feu, nous misons sur le niveau des formations, des équipements personnels en mettant la priorité sur les deux critères les plus importants qui sont la prévention et la première intervention, car lors d'un sinistre ou d'un incident les premières minutes sont les plus importantes et c'est dans ce laps de temps que l'on peut sauver

des vies. Cette année est une année charnière car plusieurs cadres de l'état-major vont cesser leur activité et nous devons nommer des remplaçant-e-s. L'automne 2006 verra aussi l'arrivée, selon le planning de l'Etat, d'un nouveau véhicule de première intervention subventionné en grande partie par le canton.

Pour la protection civile (PC), l'Association intercommunale fonctionne correctement et les travaux d'utilité publique sur notre commune suivent leur cours et nous permettent quelques économies substantielles.

Salubrité

Cette commission que je préside est très motivée et décidée à vouloir donner une image accueillante de notre commune. Nous nous sommes rencontrés à cinq reprises et avons mis l'accent sur les visions locales pour permettre d'avoir une base de travail saine d'ici fin juin. Ensuite une évaluation des dossiers va être faite. Pour les dossiers résiduels ne correspondant pas aux exigences de nos différents règlements, une prise de contact sera établie avec les propriétaires et au besoin des démarches administratives ainsi que des dispositions décidées par le Conseil sur préavis de la commission se poursuivront. Dans un but constructif et de développement, nous vous demandons de collaborer dans les meilleures conditions car la réussite est le fruit d'un travail commun où chacun amène son lot de bonne volonté. Pour terminer un petit dicton «L'insalubrité commence là où l'on ne se sent pas bien».

Voici un bref condensé des diverses activités de mon département. Lors de l'Assemblée primaire prochaine, je tâcherais de compléter mon rapport en abordant d'autres sujets relatifs au TP et vous encourage donc vivement à venir nombreuses et nombreux pour nous interpeller, nous conseiller et nous soutenir dans nos démarches.

Mes remerciements vont à toutes les personnes impliquées dans mes dicastères, à mes collègues de Conseil et à vous toutes et tous pour la confiance que vous me témoignez. Je reste à votre disposition pour des compléments d'information sur les sujets qui me concernent et vous souhaite de très belles vacances estivales.

RAPPORT D'ELISABETH PERRUCHOUD, CONSEILLÈRE EN CHARGES DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**Elisabeth
Perruchoud**

Mes débuts

Voici un peu plus de cinq mois que j'ai pris possession de ma nouvelle fonction au sein de notre commune de Chalais. Arrivée au Conseil, je peux dire que je me sens bien et que tous mes collègues et moi-même sommes assidus à notre tâche afin de pouvoir répondre au mieux à toutes les sollicitations actuelles qui nous incombent. Toutes les démarches et décisions sont faites plus que dans un esprit de collégialité, dans un esprit d'amitié et de sérieux qui ne peuvent qu'être garants d'une réussite future excellente.

Fonctions communales

Professionnelle dans le domaine de l'architecture depuis plusieurs années, je suis très satisfaite de me trouver en charge du dicastère de l'édilité. La complexité et la diversité que je rencontre au niveau des demandes me passionnent et me paraissent essentielles à l'épanouissement de chaque citoyen. Je désire au plus profond de moi-même propager l'équité au travers d'une approche faite de sérieux et de compréhension des besoins de chacun, tout en respectant au plus près les lois régissant le domaine. Ceci, bien évidemment, implique la satisfaction ou l'insatisfaction de tiers selon le type de requête, une situation dont je suis évidemment bien consciente. Je prends le parti d'appliquer et de faire appliquer les règles existantes au mieux afin de tracer une ligne claire dans laquelle les habitants de notre commune pourront se reconnaître dans les années à venir. L'expérience montre qu'il existe toujours des solutions satisfaisantes si l'on se donne la peine de produire une analyse méticuleuse des différents dossiers présentés.

Les constructions

Nous en sommes, à la mi-mai, à une quinzaine de séances réunissant les membres de

la Commission communale des constructions. Son but premier est l'étude complète des dossiers, lesquels poursuivront leur cheminement habituel jusqu'à l'obtention d'une autorisation officielle. Sa seconde mission se résume dans le contrôle de l'avancement des travaux réalisés en conformité avec le projet initial. Je tiens ici à remercier Christophe Frigieri et Nathalie Escher de leur excellente collaboration technico-administrative.

Bâtiments communaux

Comme vous avez pu le constater, le bâtiment de la Forge est actuellement en rénovation et, depuis le début de l'année, il m'incombe de superviser la réalisation de ce projet communal, ceci en étroite collaboration avec Mme Véronique Tapparel-Main, maître d'œuvre; les travaux devraient se terminer prochainement avec l'ouverture d'un institut de beauté au rez inférieur et de deux appartements au rez supérieur et 1^{er} étage.

Egalement au programme, le remplacement du chauffage de la salle polyvalente de Chalais fait en ce moment l'objet d'une étude, laquelle devrait garantir la fin de tous les travaux de remplacement pour la rentrée scolaire du mois d'août prochain.



Le bâtiment de la Forge en cours de rénovation.

Mes souhaits particuliers

Je profite, à l'occasion de la parution de ce journal, de préciser quelques points importants que je désire voir rapidement s'améliorer. Au sujet du contenu d'un dossier d'enquête, qu'il s'agisse d'une construction nouvelle, d'une transformation, d'une reconstruction, d'une rénovation, d'une démolition... avec changement d'affectation, de volume, ou de modification de façades, il me paraît opportun de vous rappeler que le requérant, pour chaque objet spécifique, a l'obligation de faire une demande formelle auprès de la Commune. Je remarque, depuis mon entrée en fonction, que trop souvent ils sont incomplets et de fait, cela retarde considérablement le cours des opérations; la «voxe populi» aurait vite dit que «c'est à la Commune que le dossier traîne»! Je reste persuadée que chacun peut comprendre facile-

ment que, sans la totalité des éléments, une analyse ne peut être conduite que de façon hasardeuse. Mon intention ici, n'est pas d'entrer dans le détail mais, je précise, qu'au dos du formulaire de la demande de construire, un extrait de la loi du 8 février 1996 (LC) et de l'ordonnance du 2 octobre 1996 sur les constructions (OC) définit très clairement chaque point que nous souhaiterions retrouver dans ces dossiers. De plus, une réglementation communale peut être obtenue auprès du Secrétariat communal.

Je pourrais aborder encore bien des points tant le sujet et les applications en découlant sont vastes, mais, pour conclure, concrètement, je vous rappelle que je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. Je vous remercie de me lire et vous adresse à tous, amis chalaisards, réchards, vercorinards et habitants du hameau de Brier mes cordiales salutations.



Il fera dorénavant moins froid dans le Parc à Moutons de Vercorin.

RAPPORT DE JOHNNY PETOUD, CONSEILLER EN CHARGE DE L'ÉDUCATION ET DE LA POPULATION



Johnny Petoud

Une année comme une autre?

Hé bien non, cette fois la population de la commune de Chalais a fait un choix et je fais partie du nouveau Conseil qui est en place.

Dès les premières réunions du Conseil, nous nous sommes réparti les dicastères par rapport aux compétences sociales et professionnelles de chaque élu. Cette réunion et ce partage ont été faits en toute collégialité et harmonie.

Ainsi j'ai repris les dicastères, départements, de Jocelyne Zufferey, avec en plus la police et les transports publics.

L'éducation, le social, la société font partie de mes préoccupations professionnelles et des points dans lesquels je voulais m'investir.

Dès le début de la législature, j'ai pris à cœur de rencontrer le plus de personnes possible, d'une part pour récolter les informations indispensables et d'autre part pour entendre les besoins de chacune et chacun.

J'ai été surpris par l'accueil et la disponibilité des citoyennes et citoyens.

La collaboration avec les services communaux est, bien que conviviale, très professionnelle, je peux vous le dire ici, nous avons un staff communal efficace, disponible, de bonne volonté. Je remercie ici toutes ces personnes pour leur engagement et leur accueil.

La mise en place, l'élaboration des classes de Chalais et de Vercorin demande une grande disponibilité. Nous recevons un échancier et un canevas de travail du Service de l'enseignement qui part très fort. Je ne m'imaginai pas que dès mon entrée en fonction l'organisation des classes, la défense du maintien de celles-ci soient si vite sur le tapis.

Je travaille sur un rythme annuel et j'ai dû me familiariser avec un échancier qui tient

compte de l'année scolaire et cela suppose une adaptation certaine.

Dans la Commission scolaire renouvelée nous pouvons compter, heureusement, sur une «ancienne» Mme Manuela Pont qui nous est d'un grand secours, ainsi que des représentants des enseignants de Chalais et Vercorin. Nous nous réunissons régulièrement pour planifier la réalisation des projets du Conseil précédent, ainsi que pour concevoir et mettre en place des actions, des moyens répondant aux besoins des écoliers.

Nous avons pu maintenir toutes les classes à part une à Chalais. Nous arrivions chaque fois au quota sur le fil du rasoir. Les contacts avec l'inspecteur scolaire, M. Barras, ainsi qu'avec le responsable pédagogique du Service de l'enseignement, M. Beytrison, sont constructifs et chacun veut et donne le mieux pour les enfants qui nous sont confiés.

L'informatique est l'un des outils de formation pédagogique et la mise en réseau des écoles et des classes sera effective prochainement. Ainsi les enseignants pourront mettre à profit leurs connaissances et les inculquer aux élèves dans les meilleures conditions possibles.

Des problèmes de sécurité aux abords des centres scolaires ont été relevés (voitures en nombre, circulation trop rapide), le Conseil s'est penché sur ce problème, la Commission scolaire, l'Association des parents et le Service des routes communales et cantonales mènent une réflexion. Nous ne voulons pas intervenir de façon policière et demandons à chacun de faire un effort pour que la sécurité de nos enfants prime sur le confort.

L'agrandissement du Home de Chalais, où la participation de la Commune est importante, nécessite un suivi, qu'il soit de type architectural, structurel et de dotation en personnel, pour que la crèche, l'accueil des enfants scolarisés en dehors des heures d'école et la bibliothèque, répondent aux vrais besoins de notre collectivité.

RAPPORT D'ALAIN ZAPPELLAZ, CONSEILLER EN CHARGE DES ÉQUIPEMENTS, DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DU TOURISME



Alain Zappellaz

Plan d'équipements et remboursements

Le plan de zone de la commune de Chalais a une capacité de quelque 2 à 3000 personnes supplémentaires par rapport à l'état existant. Cette volonté a été exprimée en 1976 et confirmée lors de la dernière révision en 1999. En conséquence, le débat de fond sur la grandeur de la commune est fait et il nous appartient de nous y soumettre.

Cependant, le Conseil communal ne peut pas rester spectateur de cet état de fait, car les dispositions cantonales en matière d'aménagement du territoire lui imposent d'équiper ces zones, dans un délai raisonnable.

Or, qui dit équipements dit construction de routes, aménagement de canalisations d'eau, d'égouts et de conduites industrielles. Mais parallèlement, on constate que ces équipements, pour être pleinement utiles, doivent encore être suivis de remaniements parcellaires. Fort de cette situation, le Conseil a décidé d'accompagner systématiquement les futurs plans d'équipements par des remboursements parcellaires, afin que les propriétaires qui participent à ces coûts retrouvent des parcelles parfaitement constructibles.



La zone des Ziettes, trop morcellée pour être constructible.

Encouragement à l'économie locale

Cette préoccupation de l'autorité est une manière d'encourager le développement économique de notre commune. D'ailleurs, il suffit de voir le succès des remaniements et des équipements de la zone sous le Bisse de Vercorin et celui conduit par des privés mais avec l'appui de la Commune, au quartier de l'Orbin dans les Harroz, pour se rendre compte de la compétitivité de notre commune lorsque le parcellaire est de qualité. Ces constructions sont les bienvenues pour nos entreprises. Elles sont utiles à l'emploi et le Conseil doit avoir un œil bienveillant à leur développement.

Les propriétaires de ces constructions apportent aussi pour la Commune une fiscalité supplémentaire appréciable, ce qui permet de justifier encore plus les réalisations en cours, comme la crèche communale ou le centre de loisirs de Bozon. En moyenne, on compte pour Chalais, qu'un domicilié supplémentaire rapporte Fr. 1800. - d'impôt communal par année. En conséquence, chaque augmentation de 100 personnes amène un minimum de Fr. 180'000. - par année dans les caisses communales.

Toutes ces raisons ont fait que des procédures d'équipements et de remboursements ont été décidées par le Conseil, soit celle des Harroz supérieurs, celle couvrant la zone Fuidjou-Zittes, celle sous le Home et celle de Grampraz sous-Réchy. On espère que ces études seront accueillies avec intérêt par les propriétaires concernés qui retrouveront, au même titre que la Commune, de nombreux avantages économiques à de telles réalisations.

Les taxes touristiques: un casse-tête

Afin de permettre aux sociétés de développement de remplir correctement leurs tâches, le législateur cantonal a prévu de financer

leurs activités par la perception de taxes, soit la taxe de séjour (TS) auprès des hôtes et la taxe de promotion touristique (TPT) auprès des entreprises et des personnes qui retirent un certain bénéfice de cette branche économique.

Si les bases légales sont claires, leurs applications posent pourtant de grands problèmes. D'abord, il n'est pas facile d'inventorier les logements qui sont destinés à la location. Avec les agences, ce travail est hautement facilité mais avec les privés, chaque période touristique est un éternel recommencement. Ensuite, les hôtes manifestent rarement beaucoup d'enthousiasme à s'acquitter de ces taxes, de telle sorte qu'un coulage important est relevé dans toutes les stations touristiques valaisannes. Cet argent est pourtant nécessaire à assurer la bonne marche d'un bureau de renseignements touristiques, à développer

des animations, à entretenir des chemins pédestres et à organiser des manifestations.

L'Etat du Valais, par une commission extra-parlementaire, étudie différentes solutions qui vont de la perception d'un impôt touristique au prélèvement d'une taxe par lit, qu'ils soient loués ou pas. Dans 2 ou 3 ans, la loi cantonale devrait nous apporter la réponse attendue.

Dans l'intervalle, il convient d'informer, logeurs et hôtes de la nécessité d'acquitter ces contributions, car sans ces recettes, le village touristique de Vercorin ne pourrait offrir ce qu'il offre et quand on sait aujourd'hui combien la concurrence est vive, il faut beaucoup de solidarité entre nous tous, pour continuer à construire ce petit espace de calme et de verdure, sur cet éperon rocheux qui domine nos villages de plaine.



La rue de la Forge, en chantier.

COMPTES COMMUNAUX

EXERCICE 2004

Le résultat de l'exercice 2004 de notre commune est très réjouissant. Le bénéfice avant amortissement, ou plus communément la marge d'autofinancement, atteint le record de 4.5 millions de francs. Cette marge nous aura permis de financer tous nos investissements qui s'élevaient à 3.4 millions de francs et de réduire notre dette de plus de 1 million. Celle-ci passe en dessous de la barre des 12 millions de francs.

Les dépenses de fonctionnement, avant amortissement se montent à 7.6 millions pour des recettes de 12.1 millions de francs.

La forte augmentation des recettes s'explique d'une part par le montant que nous avons touché du droit de retour de la concession de la Navizence, soit 1.2 million, et par la progression des revenus fiscaux de 1.5 million. Les recettes les plus importantes proviennent des postes suivants:

- les permis de construire (50'000.-);
- les redevances hydrauliques (67'000.-);
- la ristourne de Sierre-Energie (200'000.-);
- les impôts (7.8 millions);
- la péréquation financière (263'000.-).

En ce qui concerne les dépenses, elles ont

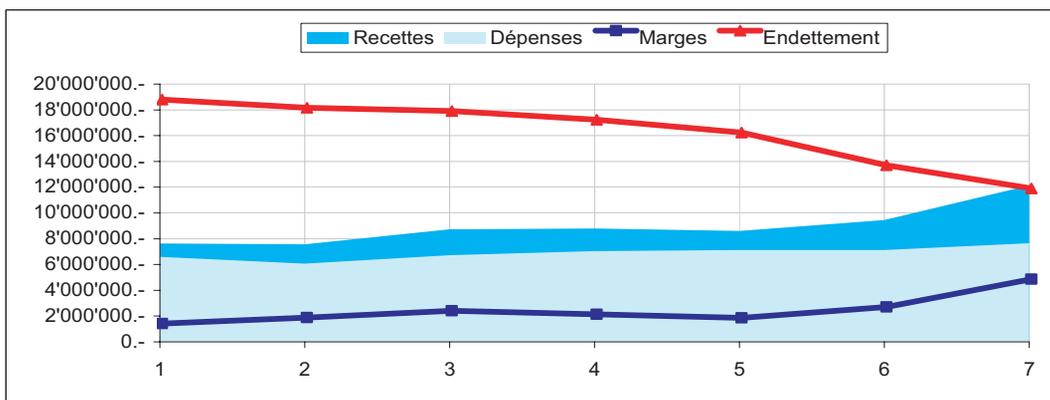
augmenté d'environ 500'000 francs. Les principaux postes qui ont occasionné cette augmentation sont:

- l'engagement à l'administration d'une personne supplémentaire (+70'000)
- l'augmentation des frais d'écolage du cycle d'orientation (+90'000);
- la participation aux frais de caisse-maladie, en relation avec l'augmentation de la population (+100'000);
- l'engagement anticipé aux travaux publics d'un nouveau collaborateur et un supplément de frais d'entretien (+135'000);
- l'encouragement à la rénovation des vieilles bâtisses (+160'000);
- l'augmentation des provisions pour pertes sur contribuables en relation avec l'augmentation de la masse fiscale (+100'000);
- l'augmentation des frais d'enlèvement des ordures et des frais supplémentaires aux déchetteries (+75'000).

Au chapitre des économies, il faut relever une diminution conséquente du poste de la santé par le fait que la participation aux frais de l'hôpital de Sierre est maintenant payée par l'Etat du Valais (-220'000).

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Recettes	7'629'639.-	7'570'345.-	8'738'708.-	8'797'562.-	8'605'113.-	9'452'363.-	12'133'383.-
Dépenses	6'601'400.-	6'064'237.-	6'716'463.-	7'032'726.-	7'117'745.-	7'125'620.-	7'648'943.-
Marges	1'028'239.-	1'506'108.-	2'022'245.-	1'764'836.-	1'487'368.-	2'326'743.-	4'484'440.-
Endettement	18'404'500.-	17'782'375.-	17'531'820.-	16'851'774.-	15'848'734.-	13'318'976.-	11'526'020.-



Les services publics affichent des recettes de

- 572'000 francs pour l'eau potable (déficit 141'000);
- 512'000 francs pour les égouts (déficit 6000);
- 573'000 francs pour l'hygiène (déficit 86'000).

Nous pouvons remarquer que tous ces comptes sont déficitaires ce qui signifie que les taxes prélevées pour ces services ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement.

Investissements 2004

En 2004, les investissements nets se sont élevés à 3.4 millions de francs, conformément au budget. Les dépenses les plus importantes sont liées aux postes suivants:

- l'informatique communale (85'000);
- la mensuration fédérale - SAU (103'000);
- la zone sportive de Bozon (850'000);
- la réfection de la salle polyvalente de Chalais (185'000);
- la réfection de la route de Roche-Hombe (75'000);
- la réfection des rues de l'Ancienne Poste et de la Forge (356'000);
- la route sous le Bisse à Vercorin (205'000);
- la rue du Téléphérique (273'000);

- les achats de terrains (319'000);
- la rénovation du bâtiment de la Forge (200'000);
- l'assainissement du réseau d'eau potable (444'000);
- la télégestion du réseau d'eau (292'000);
- l'extension et l'assainissement du réseau d'égout (208'000).

Les recettes les plus importantes sont liées aux postes suivants:

- la mensuration fédérale - SAU (82'000);
- la subvention pour la protection de la route Chalais-Vercorin (296'000).

Tous ces investissements ont été financés par la marge d'autofinancement.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2003	Etat 31.12.2004
1	Actif	24'158'941.37	26'300'839.05
	Patrimoine financier	9'969'874.19	12'786'839.05
10	Disponibilités	21'386.92	73'047.82
11	Avoirs	673'233.75	1'272'039.70
12	Placements	2'723'502.00	3'320'627.00
13	Actifs transitoires	6'551'751.52	8'121'124.53
	Patrimoine administratif	12'274'000.00	13'514'000.00
14	Investissements propres	12'274'000.00	13'514'000.00
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	1'915'067.18	-
19	Découvert du bilan	1'915'067.18	-
2	Passif	24'158'941.37	26'300'839.05
	Engagement	23'288'850.12	24'312'858.99
20	Engagements courants	3'042'348.87	3'960'407.49
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	13'705'850.00	13'041'850.00
23	Engagements envers des entités particulières	1'454'668.20	1'334'168.20
24	Provisions	3'040.00	2'200.00
25	Passifs transitoires	5'082'943.05	5'974'233.30
	Financements spéciaux	870'091.25	956'891.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	870'091.25	956'891.25
	Fortune	-	1'031'088.81
29	Fortune nette	-	1'031'088.81

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2003		Budget 2004		Compte 2004	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	855'082.01	146'529.00	1'032'500.00	99'600.00	926'512.75	130'085.50
Sécurité publique	365'496.00	138'807.57	341'500.00	120'300.00	346'986.35	142'405.15
Enseignement et formation	1'603'677.65	25'448.10	1'777'700.00	28'800.00	1'692'736.81	25'245.95
Culture, loisirs et culte	564'921.30	30'263.70	673'500.00	27'800.00	692'724.05	31'521.00
Santé	440'273.80	-	260'000.00	-	220'326.90	-
Prévoyance sociale	728'996.05	-	707'500.00	-	827'686.50	-
Trafic	1'686'990.70	130'570.75	1'804'300.00	110'500.00	1'821'997.30	128'645.55
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, d	1'779'233.30	1'748'488.53	2'037'100.00	1'702'800.00	2'248'350.90	1'734'217.30
Economie publique, yc services industriels	206'384.50	258'947.70	134'210.00	221'500.00	181'489.45	1'496'229.80
Finances et impôts	670'488.20	6'952'434.25	788'750.00	7'204'726.00	858'530.31	8'445'033.06
Total des charges et des revenus	8'901'543.51	9'431'489.60	9'557'060.00	9'516'026.00	9'817'341.32	12'133'383.31
Excédent de charges		-		41'034.00		-
Excédent de revenus	529'946.09		-		2'316'041.99	

Compte des investissements par tâche	Compte 2003		Budget 2004		Compte 2004	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	30'000.00	-	85'062.45	-
Sécurité publique	286.50	-	56'000.00	-	103'296.20	82'701.40
Enseignement et formation	22'957.50	183'296.20	-	19'000.00	7'811.45	-
Culture, loisirs et culte	502'456.85	-	1'150'000.00	-	1'081'614.95	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
Trafic	1'676'083.70	723'749.60	1'816'400.00	40'000.00	1'377'962.65	296'238.55
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, d	7'669.55	50'610.75	75'000.00	-	1'062'383.70	98'889.00
Economie publique, yc services industriels	-	-	30'000.00	-	2'840.65	-
Finances et impôts	-	-	200'000.00	40'000.00	205'254.90	40'000.00
Total des dépenses et des recettes	2'209'454.10	957'656.55	3'357'400.00	99'000.00	3'926'226.95	517'828.95
Excédent de dépenses		1'251'797.55		3'258'400.00		3'408'398.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Situation des comptes séparés des services publics		2004
Eau potable		
Amortissements cumulés de 1974 à 2003		6'346'244.-
Amortissement 2004		294'686.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2003		1'952'864.-
Résultat de fonctionnement 2004		154'034.-
Solde du compte séparé		4'534'032.-
Egouts		
Amortissements cumulés de 1974 à 2003		1'990'536.-
Amortissement 2004		142'921.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2003		1'554'776.-
Résultat de fonctionnement 2004		136'623.-
Solde du compte séparé		442'059.-
Hygiène		
Amortissements cumulés de 1974 à 2003		663'528.-
Amortissement 2004		65'415.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2003		-828'539.-
Résultat de fonctionnement 2004		-20'435.-
Solde du compte séparé		1'577'917.-

Indicateurs financiers - récapitulatif

1. Degré d'autofinancement	2003	2004	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	185.9%	131.6%	146.2%

Valeurs indicatives	plus de 100%	très bien
	80 à 100%	bien
	60 à 80%	satisfaisant (à court terme)
	0 à 60%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement	2003	2004	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	25.9%	38.3%	32.9%

Valeurs indicatives	plus de 20%	très bien
	15 à 20%	bien
	8 à 15%	satisfaisant
	0 à 8%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2003	2004	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	12.8%	13.8%	13.3%

Valeurs indicatives	moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants
	2 à 5%	Amortissements insuffisants
	5 à 8%	Amortissements faibles
	8 à 10%	Amortissements moyens (à court terme)
	10% et plus	Amortissements suffisants

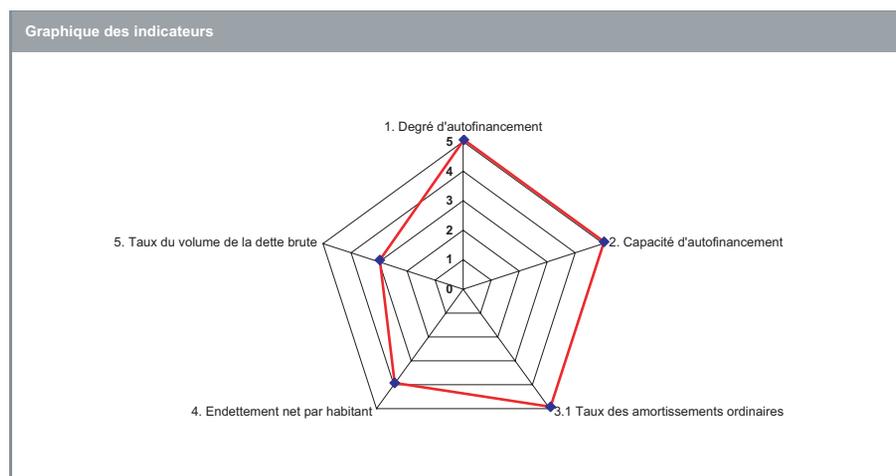
3.2 Taux global des amortissements	2003	2004	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	14.1%	26.4%	20.3%

4. Endettement net par habitant	2003	2004	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	4940	4191	4562

Valeurs indicatives	plus de 9'000	Endettement excessif
	de 7'000 à 9'000	Endettement très important
	de 5'000 à 7'000	Endettement important
	de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré
	moins de 3'000	Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2003	2004	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	258.8%	207.7%	229.9%

Valeurs indicatives	moins de 150%	très bien
	150 à 200%	bien
	200 à 250%	satisfaisant
	250 à 300%	insuffisant
	plus de 300%	mauvais



COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Administration générale

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
855 082.01	1 032 500	01 Administration générale	926 512.75		
146 529.00	99 600	Charges		130 085.50	105 987 -
708 553.01 -	932 900 -	Revenus		796 427.25	30 486 +
		Excédent de charges			
104 617.75	107 000	300.00 Indemnités des autorités	105 090.60		1 909 -
9 078.00		300.20 Agent communal AVS	3 104.00		3 104 +
5 396.65	8 000	300.30 Bureau de vote, élections	6 400.00		1 600 -
26 145.65	23 000	300.50 Commissions communales	42 293.95		19 294 +
326 130.05	395 000	301.00 Personnel du bureau communal	372 384.45		22 616 -
62 525.95	105 000	303.00 Charges sociales	74 371.10		30 629 -
40 934.55	45 000	310.00 Fournitures de bureau et mobilier	45 841.15		841 +
21 540.65	4 300	311.00 Achat cartes d'identité / passeports	23 313.00		19 013 +
50 672.45	47 000	317.00 Représentations et réceptions	46 149.15		851 -
16 737.35	10 000	318.00 Information communale	12 150.40		2 150 +
4 500.00	4 500	318.10 Contrôle de la comptabilité	4 500.00		
26 314.70	60 000	318.20 Ordinateurs et programmes	10 064.95		49 935 -
13 941.65	15 000	318.30 Frais d'encaissement	19 513.70		4 514 +
	2 000	318.40 Frais juridiques			2 000 -
27 857.76	41 000	318.50 Frais de port et CCP	25 194.15		15 806 -
24 660.65	13 000	318.60 Frais de téléphones et communications	12 447.40		553 -
1 471.80 -	7 200	318.70 Assurance RC communale	8 132.30		932 +
50 000.00	100 000	330.00 Amortissements comptables	70 062.45		29 938 -
15 000.00	15 000	350.00 Location des biens de la Bourgeoisie	15 000.00		
30 500.00	30 500	350.01 Loc. Maison Bourgeoise de Vercorin	30 500.00		
33 210.60	8 000	431.00 Emoluments administratifs		32 176.90	24 177 +
		436.00 Indemnités journalières remboursées (APG/LAA)		2 530.00	2 530 +
5 000.00	5 000	452.00 Administration de la Bourgeoisie		5 000.00	
14 287.10	13 000	453.00 Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		13 417.15	417 +
10 603.00	11 000	454.00 Administration de la Fondation Antille		10 126.00	874 -
9 637.20	9 000	455.00 Part canton agence AVS		9 386.70	387 +
		455.10 Traitement des déclarations d'impôt		1 775.00	1 775 +
18 520.00		456.00 Administration du triage forestier du Vallon			
4 121.10	4 500	457.00 Administration de la taxe de Promotion Touristique		4 328.75	171 -
51 150.00	49 100	490.00 Frais de personnel imputés		51 345.00	2 245 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Sécurité publique

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
365 496.00	341 500	02 Sécurité publique	346 986.35		5 486 +
138 807.57	120 300	Charges		142 405.15	22 105 +
226 688.43 -	221 200 -	Revenus		204 581.20	
		Excédent de charges			
13 895.50		301.20 Officier d'Etat Civil	3 521.80 -		3 522 -
15 000.00	18 000	301.30 Solde des sapeurs pompiers	14 626.80		3 373 -
	10 000	301.40 Administration de la protection civile			10 000 -
1 417.70		303.00 Charges sociales	21.40 -		21 -
28 591.00	20 000	310.00 Frais de géomètre (MF)	28 131.95		8 132 +
9 160.80		311.00 Frais de police			
12 104.45	12 000	312.00 PCi - Charges des abris	15 299.55		3 300 +
2 438.70	1 000	312.10 PCi - Instr. et frais	1 299.00		299 +
801.10		312.20 PCi - Mat. et équipement			
12 816.75	9 300	314.00 FEU - Instruction et frais d'entretien	10 681.35		1 381 +
8 565.35	5 000	314.10 FEU - Sécurité et sinistres	5 158.25		158 +
518.00	700	314.20 FEU - Assurance des sapeurs	772.00		72 +
13 181.10	16 000	314.30 FEU - Matériel et équipement	11 460.95		4 539 -
4 600.00	4 800	314.40 FEU - Cours cantonaux	4 800.00		
2 305.65	2 000	315.00 Entretien des parcomètres de Vercorin			2 000 -
104.00	200	318.70 Contrôle poids et mesures	125.00		75 -
9 703.00	8 000	319.00 Permis pour étrangers	8 573.75		574 +
90 286.50	118 000	330.00 Amortissements comptables	100 594.80		17 405 -
4 076.10	6 000	343.00 Alimentation du fonds de l'hôtellerie	5 163.30		837 -
120.00		351.00 Police cantonale			
84 000.00	93 000	352.00 Police municipale de Sierre	92 800.00		200 -

		02	Sécurité publique		
2 480.00	3 000	352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	2 080.00	920 -
		352.12	Participation PCi Lienne-Navizence	8 031.65	8 032 +
2 085.30	5 000	353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	649.65	4 350 -
4 000.00	4 000	355.00	Installations de tir	5 239.55	1 240 +
38 000.00		390.00	Frais de personnel imputés	32 300.00	32 300 +
12 095.25	14 000	410.20	Concessions pour les établissements publics	14 708.25	708 +
835.00		410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.	870.00	870 +
40 771.10	38 000	430.00	FEU - Taxe d'exemption	47 719.90	9 720 +
19 181.25	15 000	431.00	Bureau des étrangers	13 775.00	1 225 -
20 194.97	18 000	432.00	Emoluments du cadastre	17 109.60	890 -
11 700.00	6 000	432.10	Part des privés aux frais de géomètre	14 100.00	8 100 +
3 899.00	5 000	437.00	Amendes de police	7 240.00	2 240 +
7 710.30	7 000	437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin	7 864.20	864 +
12 719.50	6 000	450.00	PCi - locations d'abris Chalais	7 565.00	1 565 +
3 870.00	4 500	450.10	PCi - Locations d'abris Vercorin	1 650.00	2 850 -
2 203.10	5 600	461.00	FEU - Subv. matériel	3 429.75	2 170 -
		461.10	Forfait pour maintien des Abris PCi	3 500.00	3 500 +
3 628.10	1 200	461.30	Subv. registre contrib.	2 873.45	1 673 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Enseignement et formation

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
1 603 677.65	1 777 700	03	Enseignement et formation		
25 448.10	28 800		Charges		
1 578 229.55 -	1 748 900 -		Revenus		
			Excédent de charges		
			1 692 736.81	25 245.95	84 963 -
				1 667 490.86	3 554 -
61 797.90	66 000	301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	63 985.05	2 015 -
20 859.40	26 000	301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	32 875.40	6 875 +
826.95		302.00	Enseignement catéchèse	1 562.05	1 562 +
13 907.40	18 000	303.00	Charges sociales	9 153.80	8 846 -
63 854.80	60 000	310.00	Matériel et frais scolaires	44 182.96	15 817 -
25 691.20	30 000	311.00	Activités scolaires	30 235.80	236 +
69 300.85	65 000	314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	59 167.80	5 832 -
	30 000	314.01	Réfections école Chalais	31 532.25	1 532 +
32 349.65	40 000	314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	45 065.65	5 066 +
10 147.20	17 000	318.80	Transports des élèves	12 303.50	4 697 -
229 661.30	251 000	330.00	Amortissements comptables	237 811.45	13 189 -
729 483.05	750 000	351.00	Traitement du personnel enseignant	690 117.50	59 883 -
287 660.00	360 000	352.00	Cycle d'orientation Grône	346 659.10	13 341 -
11 103.60	3 000	352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	26 616.50	23 617 +
16 144.35	27 000	352.20	Participation aux écoles spécialisées	21 160.00	5 840 -
22 520.00	25 500	352.30	Participation à l'Ecole de solfège	23 900.00	1 600 -
		352.40	Participation à la garderie de Chalais	7 000.00	7 000 +
8 370.00	9 200	353.00	Itinéraire des apprentis	9 408.00	208 +
10 800.00	10 800	423.00	Locations maison d'école	10 800.00	
8 800.00	8 800	428.10	Locations Parkings école de Vercorin	7 840.00	960 -
4 348.10	7 000	461.10	Subsides pour transport des élèves	6 605.95	394 -
1 500.00	2 200	461.50	Subsides pour cours de chant		2 200 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Culture, loisirs et culte

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
564 921.30	673 500	04	Culture, loisirs et culte		
30 263.70	27 800		Charges		
534 657.60 -	645 700 -		Revenus		
			Excédent de charges		
			692 724.05	31 521.00	19 224 +
				661 203.05	3 721 +
56 784.85	58 000	301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	57 715.80	284 -
17 065.00	10 000	301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	7 054.95	2 945 -
		301.20	Conciergerie Maison Bourgeoiale Verco	5 295.75	5 296 +
50 888.35	40 000	301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	51 746.00	11 746 +

		04	Culture, loisirs et culte		
20 270.45	26 500	303.00	Charges sociales	22 958.35	3 542 -
35 081.00	50 000	313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	56 103.20	6 103 +
21 528.10	19 000	314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	25 618.35	6 618 +
28 416.95	27 000	315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	28 558.10	1 558 +
4 659.90	17 000	316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	5 972.75	11 027 -
122 456.85	220 000	330.00	Amortissements comptables	241 614.95	21 615 +
9 570.00	9 000	352.00	Eglise réformée de Sierre	10 070.00	1 070 +
60 520.15	90 000	352.10	Paroisse de Chalais	57 203.40	32 797 -
59 832.50	40 000	352.20	Paroisse de Vercorin	51 446.55	11 447 +
9 347.20	10 000	365.00	Dons et cotisations	9 865.90	134 -
68 500.00	57 000	365.10	Subsides aux sociétés locales	61 500.00	4 500 +
3 570.00	5 000	427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais	2 470.00	2 530 -
2 400.00	1 000	427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin	1 700.00	700 +
10 800.00	10 800	430.00	Loyer bureau OT Vercorin	10 800.00	
13 493.70	11 000	465.00	Subside pour exploitation de la bibliothèque	16 551.00	5 551 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Santé

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004 Charges Fr.	Revenus Fr.	Ecart 2004 Fr.
440 273.80	260 000	05	Santé		
			Charges		
			Revenus		
440 273.80 -	260 000 -		Excédent de charges		39 673 -
60 000.00	60 000	330.00	60 000.00		
276 244.00	140 000	352.00	70 214.00		69 786 -
43 151.70		353.00			
60 878.10	60 000	366.00	90 112.90		30 113 +
				220 326.90	
				220 326.90	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Prévoyance sociale

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004 Charges Fr.	Revenus Fr.	Ecart 2004 Fr.
728 996.05	707 500	06	Prévoyance sociale		
			Charges		
			Revenus		
728 996.05 -	707 500 -		Excédent de charges		120 187 +
30 114.30	17 500	351.70	36 180.55		18 681 +
105 039.70	105 000	351.80	105 093.75		94 +
121 179.65	90 000	351.90	123 986.30		33 986 +
54 202.80	67 000	352.00	58 055.45		8 945 -
2 745.00	3 000	352.20	2 710.00		290 -
61 686.95	85 000	365.00	75 774.45		9 226 -
344 275.30	328 000	366.00	391 977.50		63 978 +
9 752.35	12 000	367.00	33 908.50		21 909 +
				827 686.50	
				827 686.50	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Travaux publics

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004 Charges Fr.	Revenus Fr.	Ecart 2004 Fr.
1 686 990.70	1 804 300	07	Travaux publics		
130 570.75	110 500		Charges		
1 556 419.95 -	1 693 800 -		Revenus		
			Excédent de charges		17 697 +
222 397.00	245 000	301.00	276 855.65		31 856 +
36 991.40	15 000	301.10	26 615.70		11 616 +
65 126.00	75 000	303.00	72 206.70		2 793 -
10 174.85	17 000	311.10	23 698.30		6 698 +
10 371.30	15 000	311.20	15 414.20		414 +
19 506.35	52 000	312.00	49 713.85		2 286 -
49 530.35	45 000	312.50	52 373.30		7 373 +
57 205.80	130 000	314.00	140 707.40		10 707 +
14 459.20		314.10			
				1 821 997.30	
				128 645.55	
				1 693 351.75	

		07 Travaux publics			
30 052.65	25 000	314.50	Balayage mécanique	34 797.80	9 798 +
71 786.40	80 000	318.00	Déblaiement des neiges	76 949.70	3 050 -
873 861.95	915 000	330.00	Amortissements comptables	825 724.10	89 276 -
122 994.80	120 000	351.60	Entretien des routes cantonales	129 107.50	9 108 +
30 536.60		351.61	Participation réfection des routes cantonales	17 163.90	17 164 +
29 815.00	27 000	365.10	Transports publics	34 499.00	7 499 +
8 881.05	10 000	365.15	Transports touristiques	12 870.20	2 870 +
33 300.00	33 300	365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33 300.00	
900.00		423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		
4 990.00		423.10	Locations des places de parc Vercorin	960.00	960 +
1 380.75	1 500	424.00	Redevances de la station service de Vercorin	1 486.45	14 -
2 000.00	2 000	424.10	Redevances du dépotoir de la Réchy	2 000.00	
300.00		435.00	Part Vercorin-Tourisme à l'employé touristique		
		436.00	Indemnités journalières remboursées (AVS/CNA)	3 699.10	3 699 +
121 000.00	107 000	490.00	Frais de personnel imputés	120 500.00	13 500 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Environnement

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
200 499.50	343 000	08 Protection et aménagement de l'environnement	358 670.00		15 670 +
91 124.50	67 800	Charges		77 335.70	9 536 +
109 375.00 -	275 200 -	Revenus		281 334.30	
		Excédent de charges			
11 310.60	11 000	301.00	Personnel d'entretien ext (cimetières, sentiers...)	12 635.20	1 635 +
1 450.25	2 500	303.00	Charges sociales	1 464.10	1 036 -
909.40	1 000	314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	490.65	509 -
7 029.45	10 000	314.10	Entretien des bâtiments communaux	1 263.25	8 737 -
45 157.05	30 000	314.40	Entret. parcs et jardins	36 645.85	6 646 +
24 779.90	24 000	314.41	Trait. "ver de la grappe"	20 464.80	3 535 -
2 232.05	10 000	314.42	Entretien des sentiers pédestres	4 306.55	5 693 -
22 852.05	27 000	314.50	Entretien des bisses et des canaux	35 406.20	8 406 +
8 082.90	7 500	315.00	Frais d'inhumation	6 355.90	1 144 -
22 784.05	10 000	318.80	Frais de mise à l'enquête publique	24 274.30	14 274 +
52 058.80	60 000	330.00	Amortissements comptables	51 335.35	8 665 -
		360.00	Réfection du bisse de Vercorin	4 100.00	4 100 +
1 853.00	150 000	361.00	Rénovation des vieilles bâtisses	159 927.85	9 928 +
38 605.80	25 000	431.00	Permis de construire	47 629.15	22 629 +
6 700.00		431.10	Taxes compensatoires de densité	6 700.00 -	6 700 -
1 450.00	2 300	435.00	Cimetière - concessions et inhumations	750.00	1 550 -
850.00	1 500	436.00	Locations de la chapelle ardente	900.00	600 -
5 100.00	7 000	437.00	Amendes de constructions	200.00	6 800 -
1 164.00		438.00	Location du domaine Communal	1 794.00	1 794 +
29 442.40	20 000	439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe	27 504.65	7 505 +
7 812.30	12 000	461.90	Subsides pour entretien des bisses et canaux	5 257.90	6 742 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Services économiques

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
206 384.50	134 210	09 Services économiques	181 489.45		47 279 +
258 947.70	221 500	Charges		1 496 229.80	1 274 730 +
52 563.20 +	87 290 +	Revenus			
		Excédent de revenus			
404.05	900	301.00	Inspecteur du bétail	360.35	540 -
36.05	110	303.00	Charges sociales	30.60	79 -
267.60	700	314.00	Charges écuries comun. de Vercorin	291.75	408 -
4 052.00	5 000	314.10	Droits d'eau	4 202.00	798 -
25 000.00	50 000	330.00	Amortissements comptables	22 840.65	27 159 -
11 715.50	6 000	350.00	Sierre Région	11 715.50	5 716 +
3 223.90		351.00	Cotis. Association retour des forces hydrauliques	7 286.00 -	7 286 -

		09 Services économiques		
14 450.00		362.03 Ecurie de M. ORLANDO		
40 500.00		362.05 Améliorations agricoles Zamplan-Crétilion	74 217.25	74 217 +
10 800.00	10 800	363.00 Bureau de l'OT Vercorin	10 800.00	
18 843.10	10 000	363.01 Frais pour l'OT Vercorin	7 688.65	2 311 -
9 899.50	10 000	363.02 Animations touristiques	5 768.15	4 232 -
5 797.80	5 000	363.03 Ouverture piste de fonds	5 710.85	711 +
24 300.00		364.01 Bisse de Briey Mesures urgentes	1 102.00	1 102 +
9 375.00	7 500	365.00 Promotion touristique SAT	7 500.00	
25 200.00	26 200	365.10 Particip. à Pro-Lavioz	34 657.70	8 458 +
2 520.00	2 000	365.40 Insémination artificielle	1 890.00	110 -
63 119.25	65 000	410.30 Concessions et redevances hydrauliques		1 976 +
		410.31 Droit de retour Navizence	66 975.85	
189 328.45	150 000	410.40 Energie gratuite ristourne Sierre-Energie	1 223 928.80	1 223 929 +
6 500.00	6 500	432.00 Locations écuries commun. de Vercorin	198 825.15	48 825 +
			6 500.00	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Finances et impôts

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
670 488.20	788 750	10 Finances et impôts	858 530.31		69 780 +
6 952 434.25	7 204 726	Charges		8 445 033.06	1 240 307 +
6 281 946.05 +	6 415 976 +	Revenus	7 586 502.75		
		Excédent de revenus			
4 998.80	5 000	312.00 Charges de l'immeuble La Forge	2 455.40		2 545 -
84 298.00	145 000	319.00 Pertes sur débiteurs	242 310.65		97 311 +
14 365.05	16 700	319.10 Remises d'impôts			16 700 -
12.10 -	500	319.15 Intérêts et escomptes accordés	30.04 -		530 -
5 564.00	5 500	319.20 Impôt cantonal	49 892.65		44 393 +
32 656.45	65 000	321.00 Intérêts des dettes à court-terme	25 378.15		39 622 -
482.65	11 000	321.50 Intérêts rémunérateurs	8 304.00		2 696 -
463 830.35	470 000	324.00 Intérêts des dettes à long terme	433 653.00		36 347 -
	30 000	330.00 Amortissements comptables	30 254.90		255 +
46 218.50	21 850	341.00 Péréquation financière	46 218.50		24 369 +
13 691.50	13 800	342.00 Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	14 870.10		1 070 +
4 395.00	4 400	343.00 Part cantonale à l'impôt sur les chiens	5 223.00		823 +
5 274 365.30	5 600 000	400.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques		6 320 610.05	720 610 +
343 324.65	390 300	400.10 Impôt sur la fortune des personnes physiques		648 263.70	257 964 +
83 882.15	60 000	400.30 Impôt prélevé à la source		178 519.00	118 519 +
20 933.30	20 000	400.40 Impôt personnel		24 554.10	4 554 +
40 339.95	25 000	400.50 Impôt forfaitaire		25 000.00	
59 995.20	56 000	400.60 Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		48 293.85	7 706 -
112 075.80	110 000	401.00 Impôt sur le bénéfice des sociétés		206 449.20	96 449 +
53 029.30	65 000	401.10 Impôt sur le capital des sociétés		64 286.85	713 -
235 205.80	215 000	402.00 Impôt foncier des personnes physiques		281 835.85	66 836 +
25 901.35	28 000	402.10 Impôt foncier des sociétés		12 267.40	15 733 -
32 623.80	14 000	403.00 Impôt sur les gains immobiliers		42 032.40	28 032 +
49 318.80	20 000	405.00 Impôt sur les successions et les donations		9 977.30	10 023 -
11 019.00	11 000	406.00 Impôt sur les chiens		12 547.00	1 547 +
722.80	1 000	422.00 Rendement des titres		722.80	277 -
167.45		422.10 Intérêts des C/C et des placements à vue			
62 006.15	51 000	422.30 Intérêts de retard et frais récupérés		31 018.96	19 981 -
9 521.25		422.40 Actes de défauts de biens récupérés		5 347.85	5 348 +
14 880.00	15 000	423.00 Locations du bâtiment de La Forge		14 880.00	120 -
263 426.00	263 426	444.00 Péréquation financière		263 426.00	
259 696.20	260 000	491.00 Intérêts passifs imputés		255 000.75	4 999 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Eau potable

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
615 706.85	599 500	11 Eau potable			
571 802.03	580 000	Charges	712 169.20		112 669 +
43 904.82 -	19 500 -	Revenus		571 517.70	8 482 -
		Excédent de charges		140 651.50	
13 962.00	17 000	301.00 Personnel de surveillance station de traitement	19 276.60		2 277 +
2 295.35	3 500	303.00 Charges sociales	2 138.60		1 361 -
109 673.25	110 000	314.00 Entretien du réseau d'eau	125 204.90		15 205 +
18 418.05	31 000	314.50 Exploitation de la station des Planards	21 154.85		9 845 -
571.20	600	319.00 TVA s/service d'eau	620.05		20 +
226 817.75	214 500	330.00 Amortissements comptables	294 685.65		80 186 +
50 920.00	45 900	390.00 Frais de personnel imputés	56 070.00		10 170 +
193 049.25	177 000	391.00 Intérêts passifs imputés	193 018.55		16 019 +
571 802.03	580 000	434.00 Taxe annuelle d'eau		571 517.70	8 482 -

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Egouts

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
379 854.20	455 900	12 Egouts			
510 565.05	500 000	Charges	518 582.60		62 683 +
130 710.85 +	44 100 +	Revenus		512 284.15	12 284 +
		Excédent de charges		6 298.45	
		Excédent de revenus			
55 425.55	61 000	314.00 Entretien du réseau des égouts	57 494.90		3 505 -
17 265.50	19 000	319.00 TVA s/service d'égouts	18 934.75		65 -
6 654.40	140 900	330.00 Amortissements comptables	168 059.00		27 159 +
252 105.40	175 000	352.30 Step de Granges	224 038.35		49 038 +
32 560.00	30 000	390.00 Frais de personnel imputés	31 755.00		1 755 +
15 843.35	30 000	391.00 Intérêts passifs imputés	18 300.60		11 699 -
510 565.05	500 000	434.00 Taxe annuelle d'égouts		512 284.15	12 284 +

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Hygiène

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004		Ecart 2004 Fr.
			Charges Fr.	Revenus Fr.	
583 172.75	638 700	13 Hygiène			
574 996.95	555 000	Charges	658 929.10		20 229 +
8 175.80 -	83 700 -	Revenus		573 079.75	18 080 +
		Excédent de charges		85 849.35	
17 298.65	22 000	301.00 Personnel de surveillance des déchetteries	18 634.25		3 366 -
36.60	2 500	303.00 Charges sociales	1 181.70		1 318 -
52 657.60	65 000	318.00 Enlèvement des ordures ménagères	75 990.60		10 991 +
35 742.00	34 000	318.05 Enlèvement des ordures collectes séparées	42 061.90		8 062 +
64 975.30	75 000	318.10 Frais d'exploitation des déchetteries	92 034.75		17 035 +
19 444.35	19 000	319.00 TVA s/service d'hygiène	19 355.80		356 +
60 000.00	60 000	330.00 Amortissements comptables	65 414.70		5 415 +
231 544.65	280 000	352.30 UTO - Uvrier	248 853.80		31 146 -
50 670.00	42 200	390.00 Frais de personnel imputés	51 720.00		9 520 +
50 803.60	39 000	391.00 Intérêts passifs imputés	43 681.60		4 682 +
574 996.95	555 000	434.00 Taxe annuelle enlèvement des ordures		573 079.75	18 080 +



COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2004

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Administration générale

<u>Comptes 2003</u> Fr.	<u>Budget 2004</u> Fr.		<u>Comptes 2004</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
	30 000	01 Administration générale		
	30 000 -	Dépenses	85 062.45	
		Recettes		
		Investissements nets		85 062.45
	30 000	50 Investissements propres	85 062.45	
	30 000	- Informatique Secrétariat	85 062.45	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Sécurité publique

<u>Comptes 2003</u> Fr.	<u>Budget 2004</u> Fr.		<u>Comptes 2004</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
	56 000	02 Sécurité publique		
286.50 -		Dépenses	103 296.20	
286.50 -	56 000 -	Recettes		82 701.40
		Investissements nets		20 594.80
	56 000	50 Investissements propres	103 296.20	
	56 000	- Mensuration fédérale Lot VI - part communale		
		- Mensuration fédérale Lot VII - SAU	103 296.20	
286.50 -		61 Contributions de tiers		
286.50 -		- Mensuration fédérale Lot VI - part des privés		
		66 Subventions acquises		82 701.40
		- Mensuration fédérale Lot VII - subv.		82 701.40

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Enseignement et formation

<u>Comptes 2003</u> Fr.	<u>Budget 2004</u> Fr.		<u>Comptes 2004</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
22 957.50		03 Enseignement et formation		
183 296.20		Dépenses	7 811.45	
160 338.70 +	19 000	Recettes		
		Investissements nets		7 811.45
22 957.50		50 Investissements propres	7 811.45	
		- Crèche communale	2 700.10	
22 957.50		- Equipement informatique dans les écoles	5 111.35	
19 000.00	19 000	61 Participation de tiers		
19 000.00	19 000	- Vente de places de parc		
164 296.20		66 Subventions acquises		
164 296.20		- Ecole de Vercorin Subventions		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Culture, loisirs et culte

<u>Comptes 2003</u> Fr.	<u>Budget 2004</u> Fr.		<u>Comptes 2004</u>	
			<u>Charges</u> Fr.	<u>Revenus</u> Fr.
502 456.85	1 150 000	04 Culture, loisirs et culte		
502 456.85 -	1 150 000 -	Dépenses	1 081 614.95	
		Recettes		
		Investissements nets		1 081 614.95
502 456.85	1 150 000	50 Investissements propres	1 081 614.95	
	100 000	- Réfection lumières SPC	185 780.20	
	150 000	- SPC - Réfection	41 214.00	
		- Equipements de loisirs	854 620.75	
502 456.85	900 000	- Zone sportive de Bozon		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Travaux publics

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
1 231 361.95	1 281 000	07 Travaux publics	1 377 962.65	
637 500.00		Dépenses		296 238.55
593 861.95 -	1 281 000 -	Recettes		1 081 724.10
		Investissements nets		
1 231 361.95	1 281 000	50 Investissements propres	1 377 962.65	
	760 000	- Routes communales		
9 182.60	50 000	- Réfect. route du Désertet	4 304.00	
	80 000	- Réfect. rte Roches-Hombes	75 034.35	
	15 000	- Réfection routes intérieur de Chalais	356 837.80	
		- Route de la Loewatir Briey	22 505.80	
		- Route des Maroli	4 803.30	
		- Route de l'Orbin	22 611.05	
18 078.70		- Route des Marais Vercorin		
90 660.00	46 000	- Route sous le Bisse Verco	205 502.05	
		- Réfection Route du Téléphérique Chalais	273 968.55	
45 856.90		- Places de parc de Vercorin		
859 410.55		- Prot rte Chalais-Vercorin	23 770.20	
139 552.35	70 000	- Eclairage public	21 921.25	
62 392.95	250 000	- Achats et expropriations de terrains	319 064.10	
6 227.90		- Conduites industrielles (Gaz)	39 743.90	
	10 000	- Signalisation des rues	7 896.30	
637 500.00		- Prot rte Chalais-Vercorin Part cantonale		296 238.55

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Environnement

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
7 669.55	75 000	08 Protection et aménagement de l'environne	35 335.35	
50 610.75		Dépenses		
42 941.20 +	75 000 -	Recettes		35 335.35
		Investissements nets		
7 669.55	75 000	50 Investissements propres	35 335.35	
7 669.55	55 000	- Etudes d'aménagement du territoire	3 022.15	
	20 000	- Remembrement des Harroz	9 796.90	
		- Remembrement Sous l'église	3 546.40	
		- Tour de Chalais	18 969.90	
50 610.75		66 Subventions acquises		
50 610.75		- Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban		

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Services économiques

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
	30 000	09 Services économiques	2 840.65	
	30 000 -	Dépenses		
	30 000	Recettes		2 840.65
	30 000 -	Investissements nets		
	30 000	50 Investissements propres	2 840.65	
	30 000	- Invest. touristiques divers	2 840.65	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Finances et impôts

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
	200 000	10 Finances et impôts	205 254.90	
	40 000	Dépenses		
	160 000 -	Recettes		40 000.00
		Investissements nets		165 254.90
	200 000	50 Investissements propres	200 454.90	
	200 000	- Rénovation bat. La Forge	200 454.90	
		- Swiss-Life	4 800.00	
	40 000	- Subside rén. La Forge		40 000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Eau potable

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		11 Eau potable		
244 621.75	424 500	Dépenses	773 901.35	
42 804.00	20 000	Recettes		49 215.70
201 817.75 -	404 500 -	Investissements nets		724 685.65
244 621.75	424 500	50 Investissements propres	773 901.35	
	424 500	- Réseau de distribution d'eau potable	443 836.90	
		- Modification station de traitement des Planards	29 333.90	
230 900.00		- Eau potable des Mayens Conduite cabane du bisse	9 200.90	
		- Conduite Roches-Hombes		
13 721.75		- Télégestion du réseau d'eau potable	291 529.65	
		- Cadastre souterrain		
42 804.00	20 000	61 Contributions de tiers		49 215.70
42 804.00	20 000	- Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		49 215.70

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Egouts

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		12 Egouts		
200 100.00	110 900	Dépenses	207 732.30	
43 445.60	20 000	Recettes		49 673.30
156 654.40 -	90 900 -	Investissements nets		158 059.00
200 100.00	110 900	50 Investissements propres	207 732.30	
	110 900	- Réseau des égouts	207 732.30	
200 100.00		- Eaux claires Roches Hombes		
43 445.60	20 000	61 Contributions de tiers		49 673.30
43 445.60	20 000	- Taxes de raccordement au réseau des égouts		49 673.30

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Hygiène

Comptes 2003 Fr.	Budget 2004 Fr.		Comptes 2004	
			Charges Fr.	Revenus Fr.
		13 Hygiène		
		Dépenses	45 414.70	
		Recettes		
		Investissements nets		45 414.70
		50 Investissements propres	45 414.70	
		- Aménagement des décharges	43 205.65	
		- Décharge pour matériaux inertes de Crouja	2 209.05	



La salubrité, un problème récurrent...

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

DU MARDI 22 JUIN 2004

M. Dany PERRUCHOUD, président, salue les 36 personnes qui prennent part à cette assemblée et donneront leur avis sur les points portés à l'ordre du jour de ce soir.

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 26 juin 2003**
- 2. Comptes de l'exercice 2003**
- 3. Budget 2004**
- 4. Agrégations bourgeoisiales**
- 5. Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 26 JUIN 2003

Le protocole a été publié intégralement dans CHALAIS-Infos N° 8 de juin 2004 et sa lecture n'est pas demandée.

Il est accepté sans modification.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2003

Les comptes 2003 présentent un bénéfice de l'exercice de Fr. 5540.20. Comme les rubriques ne sont pas nombreuses, le président commente chaque compte.

L'exercice 2003 est très ordinaire et ne comporte aucun travail forestier, mais uniquement des entretiens.

L'endettement bourgeoisial s'élève à Fr. 1'157'443,--, y compris le montant de Fr. 821'500,--, consenti par la Commune de Chalais pour la rénovation de la Maison Bourgeoisiale de Vercorin, sous forme de prêt remboursable par une location annuelle.

3. BUDGET 2004

Le budget 2004 n'appelle aucun commentaire supplémentaire et devrait présenter un résultat positif de Fr. 5600,--, avec une réduction de la dette d'environ Fr. 80'000,--.

M. Stéphane PERRUCHOUD demande des explications sur la vente de bois de Fr. 112'000,--, enregistrée dans les comptes 2002.

Le président précise qu'il s'agit d'un solde de vente de bois provenant des mesures sylvicoles.

M. Daniel PERRUCHOUD d'Henri, au nom de l'Organe de contrôle, informe l'assemblée que les vérifications d'usage ont été faites et que les comptes peuvent être approuvés.

En complément, le président rappelle qu'un contrôle fiduciaire est également exécuté, comme pour la Commune.

Au vote, les Bourgeoises et bourgeois acceptent à l'unanimité les comptes 2003.

M. Alain PERRUCHOUD, conseiller et président du Triage forestier du Vaillon, présente quelques aspects de cette entreprise intercommunale. Il signale que la Confédération a réduit d'environ 40% les subsides d'où des difficultés dans le travail et surtout une vision de l'avenir plus morose.

Auparavant, l'opération était neutre; la Bourgeoisie et le Triage ne faisant ni bénéfice, ni perte.

Avec la réduction des subventions, la tâche sera beaucoup ardue.

Plusieurs mesures sont envisagées pour contrer cette régression, soit par la réduction des coûts, soit par la mise en place de vastes projets sur l'ensemble du triage ou sur des zones beaucoup plus étendues que celles d'une seule bourgeoisie et surtout, par une diversification des activités avec un accent porté sur la clientèle privée et l'exécution de travaux à haute valeur ajoutée.

A la question de M. Joseph MARTIN, M. Serge ANTILLE, concierge de la Maison bourgeoisiale de Chalais signale que le banc a été déplacé dans la cour de la Maison Bourgeoisiale.

4. AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

Le président présente les 5 familles candidates, soit 15 nouveaux bourgeois et Bourgeois: Anne-Lise, Farooq, Sabrina, Roxane WANT; Maria Eduarda, Jorge, Ana Luisa, Marta LOPES; Marina, Pasquale, Alan, Jessica LEONE; Jérôme, Samuel, Dorian PELLISSIER.

Il n'y a aucune objection de l'assistance et à l'unanimité, ces candidatures sont acceptées.

Le président demande aux candidates et candidats de rejoindre la salle.

5. DIVERS

M. Lucien PERRUCHOUD demande de connaître le nombre de bourgeois.

Le président signale qu'il n'y a actuellement aucune possibilité de le connaître.

Dans le futur, avec le programme national INFOSTAR, il sera peut-être possible de l'obtenir.

M. Léo PERRUCHOUD demande les tarifs d'agrégation.

Les tarifs doivent correspondre approximativement à la fortune de la Bourgeoisie, divisée par le nombre de personnes. Pour Charlais, 3 tarifs différents existent, échelonnés à Fr.500,-, Fr. 1000,- et Fr. 3000,-.

M. Francis RUDAZ demande un nettoyage accru des traverses des routes forestières.

Par contre, il félicite M. Gérard LAMON pour le parfait entretien des sentiers pédestres.

Le président informe qu'une demande d'offre a été adressée au Triage forestier du Vallon pour l'entretien général annuel des routes forestières et qu'une décision devrait être prise prochainement.

M. Erasme MABILLARD signale que les glissières d'autoroute sont les plus intéressantes pour solutionner ce problème d'entretien.

M. Gérard ANTILLE s'inquiète de l'avenir de la Cabane de Santa Maria.

Le Président informe que quelques projets

ont été déposés; malheureusement, ils n'ont jamais abouti concrètement.

Ces cabanes à rénover sont toujours à disposition des bourgeois, des sociétés locales et d'autres groupes qui seraient intéressés à effectuer des travaux en compensation de l'utilisation exclusive de la cabane.

M. Patrick ZUFFEREY remercie la Bourgeoisie pour l'abandon de sa part aux recettes de location de la colonie de Sigeroulaz durant le camp d'hiver des enfants et demande ce qui a été prévu pour l'avenir.

Le président répond que le Conseil bourgeois sera attentif lors de la négociation de renouvellement du contrat en 2007.

La parole n'est plus demandée et le Président conclut par ses remerciements à toutes les personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement de la Bourgeoisie.

Il clôt l'assemblée à 21 h.

Le président: Dany PERRUCHOUD

Le secrétaire: François ZUBER



Le système de télégestion permettra d'optimiser la gestion de notre eau potable.

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

EXERCICE 2004

L'exercice 2004 de la Bourgeoisie de Chalais se boucle avec une marge d'autofinancement de 90'350 francs. Les dépenses 2004 s'élèvent à 45'396 francs et les recettes à 135'746 francs.

Au 31.12.05, la dette de la Bourgeoisie s'élève à 276'093 francs. Par rapport à l'exercice précédent, elle a été réduite de 59'850 francs. A cette dette, il faut ajouter le prêt de

la Commune pour la rénovation de la Maison bourgeoise de Vercorin. Celui-ci s'élève à 791'000 francs. A titre de location, la Commune paye l'amortissement annuel de ce prêt, soit 30'500 francs.

Le budget 2005, prévoit des dépenses pour 60'600 francs, des recettes pour 140'300 francs et une marge d'autofinancement de 79'700 francs.

BOURGEOISIE DE CHALAIS	COMPTES 2003	BUDGET 2004	COMPTES 2004	BUDGET 2005
CHARGES DE PERSONNEL				
3000 Conciergerie de la maison bourgeoise	5'097.15	6'500.00	5'642.25	6'000.00
3010 Officier d'Etat Civil	3'637.10	0.00	0.00	0.00
3030 Charges sociales	968.10	1'000.00	703.00	800.00
	9'702.35	7'500.00	6'345.25	6'800.00
BIENS ET SERVICES				
3140 Charges des immeubles	2'535.20	2'500.00	1'384.00	2'500.00
3141 Charges maison bourgeoise de Chalais	5'737.60	6'000.00	6'642.25	6'000.00
3142 Charges maison bourgeoise de Vercorin	1'570.05	1'600.00	1'780.80	1'800.00
3150 Charges bâtiments de Sigeroulaz	18'515.05	10'000.00	2'963.65	10'000.00
3160 Entretien et surveillance des forêts	18'590.55	20'000.00	6'579.60	10'000.00
3170 Réceptions	1'254.75	1'000.00	0.00	500.00
3175 Vinification	5'888.50	6'000.00	4'000.00	4'500.00
3180 Comptabilité et frais administratifs	5'500.00	5'500.00	5'500.00	6'500.00
3190 Impôts et cotisations	2'328.45	4'000.00	328.95	2'000.00
	61'920.15	56'600.00	29'179.25	43'800.00
INTERETS PASSIFS				
3210 Intérêts des dettes	12'488.55	14'000.00	9'871.65	10'000.00
TOTAL DES DEPENSES	84'111.05	78'100.00	45'396.15	60'600.00
REVENU DES BIENS				
4230 Droits de superficie et locations	60'277.25	60'000.00	58'434.05	68'000.00
4231 Locations maison bourgeoise de Chalais	780.00	1'000.00	1'280.00	1'000.00
4232 Locations maison bourgeoise de Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
4233 Locations des bâtiments de Sigeroulaz	23'158.75	21'000.00	22'497.20	21'000.00
4240 Revalorisation des biens expropriés				
	114'716.00	112'500.00	112'711.25	120'500.00
CONTRIBUTIONS				
4310 Agrégation de nouveaux bourgeois	22'900.00	11'700.00	8'500.00	2'800.00
4350 Vente de bois	20'527.80	20'000.00	1'445.50	2'000.00
4351 Vente de vin	9'580.00	8'000.00	8'000.00	9'000.00
4360 Mesures sylvicoles - entretien des forêts	8'032.60	8'000.00	4'908.30	4'000.00
4520 Participation communale au garde forestier	2'085.30	4'000.00	180.95	2'000.00
	63'125.70	51'700.00	23'034.75	19'800.00
TOTAL DES RECETTES	177'841.70	164'200.00	135'746.00	140'300.00
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	93'730.65	86'100.00	90'349.85	79'700.00
3300 Amortissements comptables	88'190.45	80'500.00	89'500.00	79'600.00
BENEFICE DE L'EXERCICE	5'540.20	5'600.00	849.85	100.00
PERTE DE L'EXERCICE				
SUBVENTIONS ACQUISES				
6601 Les Evouettes	12'309.55	0.00		0.00
	12'309.55	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENTS NETS	-12'309.55	0.00	0.00	0.00

AGRÉGATIONS BOURGEOISIALES

ACTIF	2003	2004
DISPONIBLE ET COURT TERME		
1010 Compte postal	2'067.10	0.00
1020 Banque Raiffeisen	39'149.00	116'769.00
1050 Débiteurs	13'241.40	18'896.95
1090 Actifs transitoires	22'677.45	6'722.55
	77'134.95	142'388.50
PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS		
1410 Titres	1.00	1.00
1430 Terrains	82'490.00	82'490.00
./. Provision de réadaptation sur terrains	-82'489.00	-82'489.00
1431 Alpages et pâturages	479'001.00	479'001.00
./. Provision de réadaptation sur alpages	-479'000.00	-479'000.00
1432 Forêts	2'028'118.00	2'019'118.00
./. Provision de réadaptation sur forêts	-1'808'118.00	-1'808'118.00
1433 Maison bourgeoise de Chalais	390'000.00	370'000.00
1435 Rénovation maison bourgeoise de Vercorin	821'500.00	791'000.00
1436 Bâtiments de Sigeroulaz	258'058.00	238'058.00
./. Provision de réadaptation sur bâtiments Sigeroulaz	-218'058.00	-218'058.00
1440 Mobilier	1.00	1.00
1460 Participation aux locaux du triage forestier	10'000.00	0.00
	1'481'504.00	1'392'004.00
TOTAL DE L'ACTIF	1'558'638.95	1'534'392.50
PASSIF		
DETTES A COURT TERME		
2090 Passifs transitoires et créanciers	13'077.95	18'481.65
	13'077.95	18'481.65
DETTES A LONG TERME		
2204 Raiffeisen - Emprunt	400'000.00	400'000.00
2450 Prêt communal pour maison bourgeoise Vercorin	821'500.00	791'000.00
	1'221'500.00	1'191'000.00
FORTUNE		
2900 Fortune nette au 1er janvier	318'520.80	324'061.00
2901 Variation de fortune	5'540.20	849.85
	324'061.00	324'910.85
TOTAL DU PASSIF	1'558'638.95	1'534'392.50

Borloz Marc

13.10.1957

Borloz Armelle

18.11.1965

Borloz Nancy

10.07.1999

Bachmann Marie-Thérèse

09.12.1964

Bachmann Samuel

09.07.1988

Bagnoud Stéphane

26.08.1966

Bagnoud Véronique

10.12.1967

Bagnoud Kathleen

26.11.1997

Bagnoud Coralie

12.03.2000

